

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



SARCELLES
2024-2028



Sommaire

Préambule	3
Contexte	5
Engagement du CCAS de la ville de Sarcelles dans un Contrat Local de Santé de 3 ^{ème} génération	5
Engagements des différents signataires et politiques partagées	6
L’articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS	10
Diagnostic du territoire.....	12
Le Contrat Local de Santé 2024-2028	25
Le périmètre du contrat	25
Les axes structurants du CLS	25
Les priorités transversales	26
Le plan d’action.....	26
Le pilotage et le fonctionnement du contrat	29
Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du CLS	31
Signature du contrat	33
Annexes	34

Préambule

Le contexte régional et l'articulation des politiques publiques pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé

Introduit par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009 et confortés par la Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, les Contrat Locaux de Santé (CLS) permettent la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) et constituent les *volets santé* des Contrats de Ville. Ils peuvent ainsi porter autant sur la prévention et la promotion de la santé, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Les priorités du PRS3 portées conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, sont l'expression de dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires de terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) :

Le CLS constitue un outil de mobilisation et de coordination privilégié pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé (ISTS) qui caractérisent la région d'Île-de-France. Afin de participer à la réduction des ISTS, le CLS se doit notamment de favoriser l'action sur les déterminants de la santé, le développement de démarches intersectorielles et s'appuyer sur le principe d'universalisme proportionné. Dans ce cadre, le CLS doit s'attacher à ce que les actions développées atteignent prioritairement les personnes fragiles, défavorisées et éloignées de la prévention ou de l'accès aux soins.

Un outil pour favoriser la mise en place d'un parcours de santé cohérent :

Le CLS doit favoriser, à l'échelle de son territoire, la mise en œuvre de parcours de santé cohérents, allant de la prévention à la prise en charge globale en passant par les soins, en agissant sur la lisibilité, l'accessibilité et la qualité de ces derniers. Cet effort de cohérence doit bénéficier en particulier aux personnes pour lesquelles les difficultés sociales conduisent à une fragmentation ou à des lacunes dans la prise en charge. Les habitants, qu'ils soient usagers du système de santé ou destinataires des politiques de prévention, doivent être associés dans l'ensemble de la démarche.

Un outil de mobilisation des professionnels, des citoyens et des usagers :

Le CLS est fondé sur une démarche participative et de co-construction. Ils doivent ainsi mobiliser tant que possible la participation des habitants. A ce titre, les CLS doivent permettre d'agir sur certains des déterminants sociaux et environnementaux de santé, par une mobilisation convergente des signataires – mais aussi par la participation active de l'ensemble des acteurs (intervenant dans les champs sanitaires / sociaux et médico-sociaux), des habitants et des usagers.

Concrètement, le CLS permet d'établir un plan d'action dans les champs de la prévention, la promotion de la santé et de l'accompagnement médico-social issu d'un travail partenarial et fondé sur un diagnostic local de santé. Il permet le déploiement d'actions prenant en compte les besoins du territoire, les priorités en termes de santé et les leviers existants.

Contexte

Engagement du CCAS de la ville de Sarcelles dans un Contrat Local de Santé de 3^{ème} génération

Le CLS 2^{ème} génération de la ville de Sarcelles, a été signé en 2016 et renouvelé par voie d'avenant jusqu'en 2023. Il constitue l'un des 12 CLS du département du Val-d'Oise. Arrivant à échéance le 31 décembre 2023, son renouvellement en articulation avec la troisième édition du Projet Régional de Santé pour la période 2023-2028 témoigne d'une volonté d'améliorer la santé et le bien-être de la population et de proposer des parcours de santé cohérents, fluides, adaptés à chacun.

Ce renouvellement permet de développer des actions de prévention, de promotion de la santé et de renforcer la dynamique partenariale dans une logique de mutualisation des moyens.

Quelques éléments de bilan du Contrat Local de santé de 2^{ème} génération et les orientations pour le CLS de 3^{ème} génération :

Des nombreux facteurs tels que le départ et l'arrivée des coordinateurs CLS, la crise sanitaire liée à la COVID-19 avec notamment la réorganisation du service santé n'ont pas permis de dresser de manière régulière les éléments de bilan du précédent CLS.

De nombreuses actions ont été mises en place à destination des publics les plus fragiles et éloignés de l'accès aux soins ou de la prévention en partenariat avec les acteurs locaux. Ces actions ont été financées de façon pérenne permettant de développer une dynamique partenariale.

Ci-après les actions mises en œuvre :

- L'engagement et l'implication au sein de la Coopérative d'Acteurs Nutrition Est du Val d'Oise avec notamment le projet Promo'Nutrition abordant l'alimentation, l'activité physique et le jardinage, déployé au sein des maisons de quartiers de la ville.
- L'engagement dans le Conseil Local de Santé Mentale Val d'Oise Est
- Un programme d'actions auprès des jeunes : la sensibilisation à l'alimentation équilibrée, l'activité physique ou encore la prévention des addictions
- Le renforcement des actions autour de l'accès aux droits et aux soins via les forums santé autour des thématiques suivantes : la santé bucco-dentaire, les addictions, la nutrition, la périnatalité, la parentalité, la santé mentale etc.

Par ailleurs, les nombreuses rencontres de travail avec les partenaires ont permis de mettre en évidence des problématiques sur lesquelles il est important d'intervenir comme la santé des seniors, la santé des jeunes, la santé mentale etc.

Engagements des différents signataires et politiques partagées

Les signataires du Contrat Local de Santé (CLS) de la ville de Sarcelles :

- **La ville de Sarcelles représentée par son CCAS**

La ville de Sarcelles est engagée dans une politique locale de santé active depuis la signature de son premier Contrat Local de Santé (CLS) le 16 janvier 2012. Celui-ci a permis de dresser un diagnostic local de santé pour améliorer la connaissance de l'état socio-sanitaire de la population, de définir des besoins locaux en matière de santé et de créer l'Atelier Santé Ville. Partageant les priorités du Projet Régional de Santé (PRS3) de l'ARS-IDF, la ville de Sarcelles par l'intermédiaire de son CCAS réaffirme son engagement pour la santé de sa population.

La contractualisation et la signature de ce nouveau CLS constituent une opportunité importante pour coordonner et développer les actions de la commune dans le champ de la santé globale à travers ses différents services et en partenariat avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

- **L'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France**

L'ARS a souhaité s'engager dans la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec certaines communes/intercommunalités d'Île-de-France, ces contrats apparaissant comme l'un des outils privilégiés pour lutter contre les inégalités sociales de santé et développer des politiques de santé transversales et territorialisées, conformément à leur définition dans le Code de la Santé publique à l'article L. 1434-10.

Le CLS de Sarcelles s'inscrit dans le Projet Régional de Santé (PRS) défini par l'Agence pour 2023-2028, ainsi que dans les plans et schémas qui en découlent. Il traduit concrètement l'approche de la santé dans toutes les politiques. Il fixe un ensemble d'actions et de priorités, qui déclinent le PRS3 au sein des communes, en particulier en matière de renforcement des actions sur la santé périnatale et la santé mentale.

De manière opérationnelle, l'ARS s'engage par :

En matière de prévention et promotion de la santé :

- Le renforcement de l'accès à la prévention des habitants,
- Le soutien d'actions de prévention/promotion de la santé pour les publics vulnérables,
- Le déploiement de programmes de développement des compétences psychosociales probants (CPS), en priorité dans les Cités Educatives et les établissements REP et REP+,

- Le déploiement et le soutien des coopératives d'acteurs nutrition et périnatalité à l'Est du Val d'Oise, Le soutien en ingénierie aux CLS et CLSM existants.

En matière d'accès aux soins :

- Le renforcement de l'accès aux soins des habitants : soutenir le développement de nouvelles structures de soins de premiers recours, de l'exercice coordonné, mobiliser les leviers d'attractivité RH pour attirer les professionnels de santé et les fidéliser sur le territoire en particulier en soutenant l'installation de professionnels de santé (dispositifs d'aide à la formation, à l'installation, au fonctionnement et à l'investissement pour les médecins généralistes et professions concernées par les zonages d'aide à l'installation ; dispositifs visant à favoriser les recrutements dans les établissements de santé et médico-sociaux et dispositifs d'accompagnement de l'entrée en formation et d'amélioration de l'attractivité des formations sanitaires).

En matière de santé environnementale :

- Le soutien de la prise en compte de la santé dans les démarches d'aménagement,
- Le renforcement des outils de repérage et de signalements des situations, en lien avec l'ensemble des partenaires,
- Un engagement en matière de lutte contre l'habitat indigne (LHI) pour la prévention et l'amélioration de la santé et de l'environnement des populations.

En matière d'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie

- Le développement et la transformation de l'offre médico-sociale en particulier dans le cadre du Plan Inclus'IF,
- Le maintien à domicile des personnes âgées par un accompagnement renforcé, en particulier grâce au déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT).

• **La Préfecture du Val-d'Oise**

Le préfet du Val-d'Oise, attaché à ce que les questions liées à la santé soient l'un des enjeux importants de la politique de cohésion sociale d'une part, et de l'ensemble des politiques publiques d'autre part, s'implique également dans la contractualisation. Dans le cadre de ses nouveaux contrats de ville (2024-2030) déployés concomitamment avec le Projet Régional de Santé d'Île-de-France de l'Agence Régionale de Santé (2023-2028), la préfecture du Val d'Oise s'engage à soutenir des actions de prévention et de promotion de la santé qui permettent de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la commune de Sarcelles.

Le champ de la santé étant présent sur l'ensemble du parcours de vie, les actions doivent s'inscrire dans un large spectre de thématiques : lutte contre la sédentarité, alimentation, nutrition, sport santé, lutte contre les addictions, dépistages, santé mentale, accès aux soins, santé environnementale... auprès de différents publics (petite enfance, enfants, adolescents, mères, personnes en situation de précarité, travailleurs isolés, personnes âgées...). Dans une logique de cohérence territoriale, ces actions devront être portées ou s'articuler

avec les différents dispositifs tels que l'Atelier Santé Ville, le Contrat de Ville et la Cité Éducative.

- **Le Conseil Départemental du Val-d'Oise**

Le Département, par les compétences qui sont les siennes ainsi que celles qui lui sont déléguées, s'engage à mener sur le territoire des actions dans le champ de la santé maternelle avec notamment la réalisation d'entretiens prénataux précoces, le suivi des grossesses, l'accompagnement des femmes atteintes de diabète gestationnel et le soutien à l'allaitement. Le Département agit également en matière de santé infantile, à travers le suivi médical préventif des enfants de 0 à 6 ans notamment en matière de vaccination, conseils de puériculture, ou de bilans de santé en école maternelle. Enfin sont menées également sur le territoire des actions en matière de santé en direction des adultes (soutien et accompagnement des questions relatives à la vie affective, relationnelle et sexuelle, prescription et accompagnement dans le choix d'une contraception, actions de prévention et de dépistage en matière de VIH ou d'infections sexuellement transmissibles).

Le Département souhaite développer des actions de prévention santé à tous les âges de la vie en lien avec les partenaires associatifs et hospitaliers du territoire.

Le Département se prononce en faveur d'une participation active au Contrat Local de Santé de la Ville de Sarcelles par le biais notamment des deux centres de protection maternelle et infantile (PMI) et un centre départemental de dépistage et de soins présents sur le territoire.

- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Val-d'Oise**

Le renforcement du partenariat avec les acteurs locaux est indispensable pour mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales en santé. Forte de cette conviction, la CPAM du Val-d'Oise s'engage dans la signature du Contrat Local de Santé de Sarcelles. Favoriser l'accès à la santé est au cœur des missions de l'Assurance Maladie : accompagner les personnes les plus vulnérables dans leurs démarches, lutter contre les renoncements aux soins, réduire les restes à charge, développer nos actions de prévention auprès de publics fragiles (éducation à la santé, vaccination, dépistages, etc.). Ces actions s'appuient sur un soutien accru à tous les acteurs de santé, notamment aux structures d'exercice coordonné : centres de santé, maisons de santé pluri professionnelles, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et sur le financement d'actions locales dans le cadre d'appels à projets. Telle est l'ambition que nous souhaitons aujourd'hui partager avec l'ensemble des partenaires en santé de la ville de Sarcelles. Agir ensemble, protéger chacun.

Par cet engagement commun, les partenaires signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population et fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- Définir un objectif explicite de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé
- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé : « La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » (INPES). Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population : les ISTS ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné.
- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins : certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.
- Penser et développer la participation citoyenne : le renforcement des compétences (« empowerment ») des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.
- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun : favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge en passant par les soins en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, public concerné...)
- Adopter une approche intersectorielle : le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants.
- Développer l'articulation CLS/Politique de la Ville : l'articulation avec la Politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique notamment une démarche complémentaire avec celle menée par l'Atelier Santé Ville.

- Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention pour agir efficacement sur les ISTS.
- Evaluer le CLS : les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

L'articulation des politiques publiques pour la réduction des ISTS

Avec le troisième Projet Régional de Santé 2023-2028

Les inégalités sociales et territoriales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées, l'ensemble de la population est concerné. Le présent CLS est un outil de déclinaison territoriale du Projet Régional de Santé (PRS) défini par l'ARS d'Île-de-France pour la période 2023-2028. Ce troisième PRS permet l'identification des enjeux communs et la détermination d'objectifs à atteindre dans les cinq années à venir. Il constitue ainsi la feuille de route de référence pour les politiques de santé en Île-de-France. Il est guidé par trois objectifs majeurs :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé ;
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Adapter les actions et les politiques aux spécificités locales, en cherchant notamment une meilleure coordination des acteurs.

Par ailleurs, pour atteindre ces objectifs et transformer le système de santé, l'Agence Régionale de santé a structuré son Projet Régional de Santé autour de six axes stratégiques :

- 1) Développer la prévention, la promotion de la santé et renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des usagers dans toutes les dimensions de la santé,
- 2) Construire des parcours de santé lisibles, fluides et qui répondent aux besoins des patients,
- 3) Partir des besoins des territoires et des usagers pour garantir une offre de soins accessible, adaptée et de qualité,
- 4) Former, recruter et fidéliser les professionnels de la santé en Île-de-France
- 5) Gérer, anticiper et prévenir les risques
- 6) Fédérer les acteurs autour d'objectifs partagés pour promouvoir la santé dans toutes les politiques publiques.

Cette approche s'appuie par ailleurs sur des axes prioritaires :

Trois priorités qui structurent l'action de l'ARS Île-de-France depuis sa création :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé,

- Le renforcement du pouvoir d’agir des citoyens vis-à-vis de leur santé,
- La territorialisation des actions.

Trois priorités transversales :

- Le renforcement de l’attractivité des ressources humaines en santé,
- La poursuite de la structuration des parcours de santé et la lutte contre les ruptures de parcours,
- La lutte contre le changement climatique et la prise en compte de la dimension environnementale de la santé.

Deux priorités thématiques régionales :

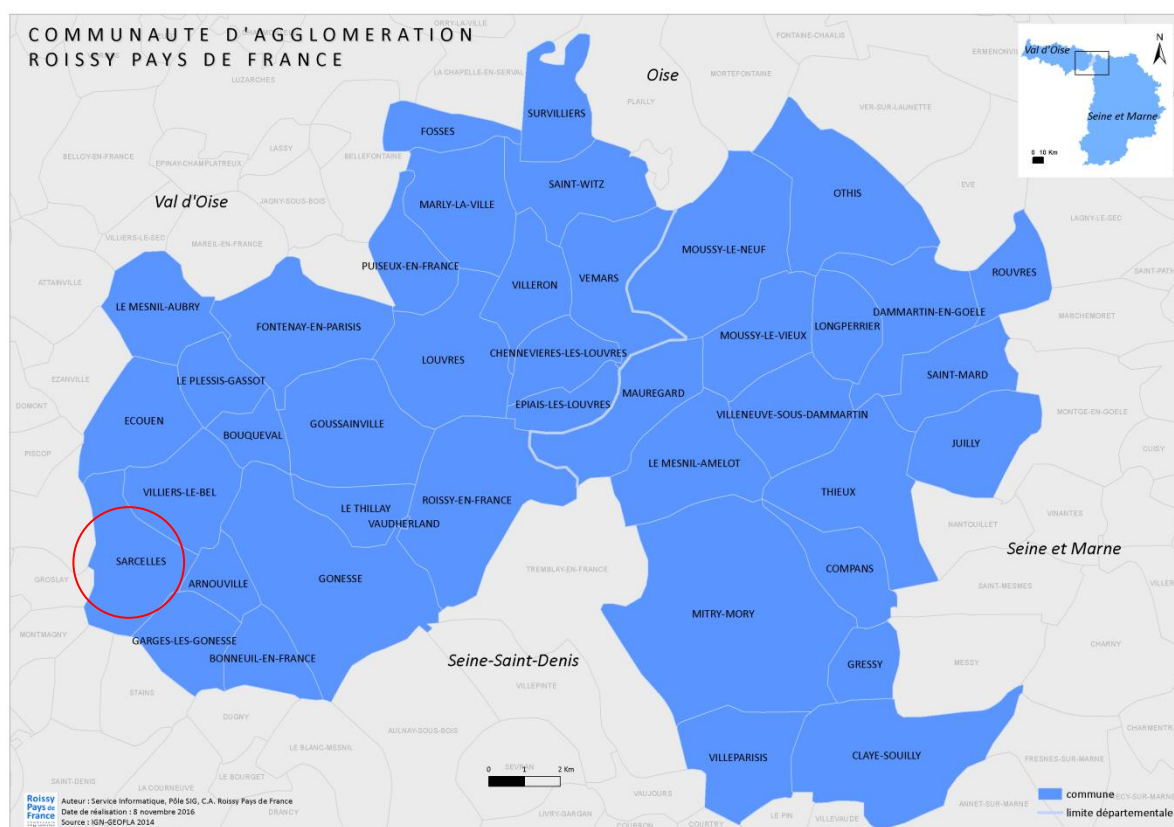
- L’amélioration de la santé mentale,
- La santé périnatale.

Avec les autres dispositifs

De par son axe santé, le contrat local de santé doit être un moyen pour l’ensemble des dispositifs d’aborder la thématique santé. Pour cela, le CLS porté par le CCAS de la ville de Sarcelles, s’articule donc avec d’autres dispositifs déployés localement (Atelier Santé Ville, Contrat de Ville, Cité Éducative). Cette articulation contribue à la mise en œuvre de façon cohérente et coordonnée des politiques publiques locales. Le renouvellement du CLS permettra au territoire de poursuivre cette démarche à d’autres dispositifs, tels que le Contrat local de soutien à la scolarité, le programme de réussite éducative, la convention globale territoriale.

Diagnostic du territoire

Sarcelles est une commune située dans le département du Val d'Oise plus précisément dans l'Est du Val d'Oise. Elle comptait 59 196 habitants en 2019 selon l'INSEE avec une densité de population de 7005,4 hab./km², elle est caractéristique d'un territoire très dense comparativement au Val d'Oise (1003 hab./km²) et à l'Île-de-France (1020,8 hab./km²) auxquels elle appartient. Sarcelles connaît une hausse de sa population de près de 3% par rapport à 2013. Elle appartient à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016 qui regroupe 42 communes localisées dans le Val-d'Oise et en Seine-et-Marne.

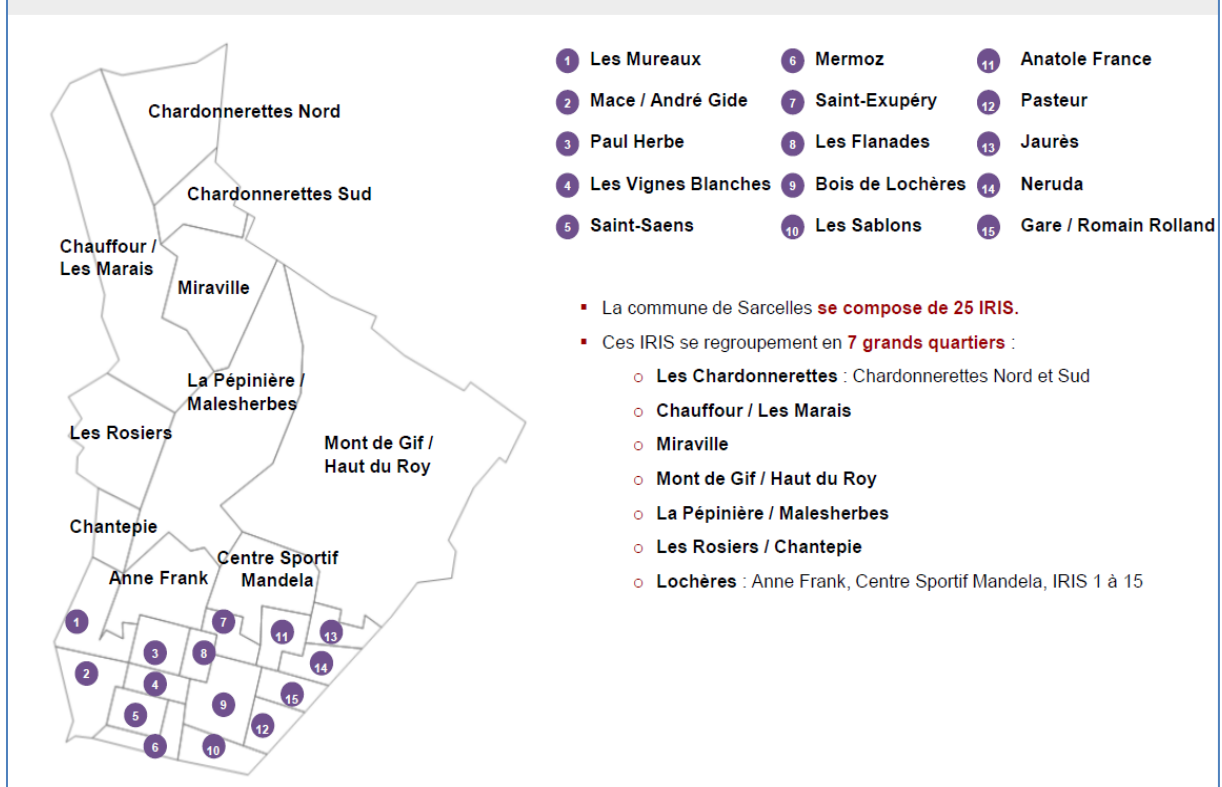


Sous-préfecture du Département du Val-d'Oise depuis 2000, elle est limitrophe des communes Val d'Oisiennes d'Arnouville, Écouen, Garges-lès-Gonesse, Groslay, Montmagny, Saint-Brice-sous-Forêt et Villiers-le-Bel mais aussi de Stains et Pierrefitte-sur-Seine dans le département voisin de la Seine-Saint-Denis.

Sa population est répartie au sein de 25 Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS) et 7 grands quartiers qui comprennent trois quartiers politiques de la ville (QPV) :

- Rosiers Chantepie,
- Village–Mozart,
- Lochères.

UNE POPULATION RÉPARTIE AU SEIN DE 25 IRIS ET 7 GRANDS QUARTIERS



Les habitants de la ville résident à près de 80% dans des Quartiers Prioritaires Politiques de la Ville.

Démographie

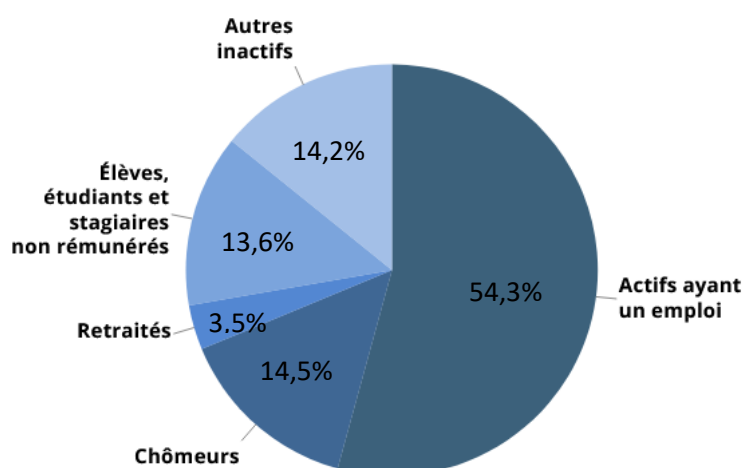
Sarcelles a une proportion importante de jeunes dans sa population. Elle comprend 52,7% de familles avec enfants dont 26,8% de familles monoparentales. Les personnes âgées de 60 à 74 ans représentent 12% de la population et ceux de 75 ans et plus ne représentent que 5,3 % selon l'INSEE (RP 2020).

La commune compte par ailleurs près de 90 communautés différentes sur son territoire. Ainsi, la part de la population étrangère est importante à Sarcelles.

Contexte économique

La population sarcelloise présente un niveau de diplôme plus bas que sur les territoires de comparaison. Une part importante de la population (36,4%) ne possède aucun diplôme ou certificat d'études primaires et seul 19% de la population possède un diplôme de l'enseignement supérieur (source : INSEE RP2020). La commune compte ainsi parmi les 15 à 64 ans, 54,3% d'actifs ayant un emploi en 2020 selon l'INSEE.

- Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2020



Les employés constituent la catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Sarcelles. La part des employés (32%) est plus importante à celle du territoire régional (25,6%). La catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures est quant à elle inférieure, puisqu'elle s'établit à environ 4,1% contre 32,2% en Île-de-France et 18,9% au niveau départemental.

Une double source de difficultés socio-économiques est alors observée sur la ville :

- un taux de chômage important qui s'élève à 20,4% de la population active.
- un nombre élevé de bénéficiaires du RSA (7 081 bénéficiaires du RSA).

Enfin, le taux de pauvreté au sein de la commune en 2020 est de 33%, soit presque deux fois plus élevé que pour les territoires de comparaison : 17% pour le Val d'Oise et 15,5% en Île-de-France (Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal).

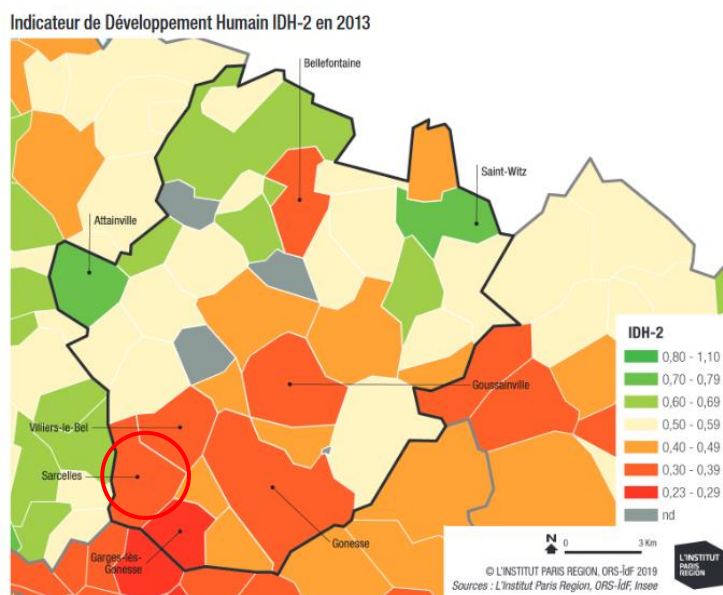
En 2020, la part des prestations sociales (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement) dans les revenus disponibles des habitants de Sarcelles était de 15,1% soit nettement supérieure à celles des autres territoires de comparaison (6,4% pour le département et 5% pour l'Île-de-France). Au regard de ces chiffres, on constate que la population sarcelloise est ainsi plus dépendante des prestations sociales.

L'ensemble de ces critères de fragilité socio-économique souligne l'importance d'investir les enjeux liés à l'adaptabilité des actions de lutte contre les inégalités sociales de santé.

Etat de santé de la population

Sarcelles présente **un IDH 2** (Indicateur de Développement Humain croisant trois dimensions : éducation, santé, revenus) **faible de 0.31, bien inférieur** aux moyennes départementales, régionales et nationales. Cet indicateur est un bon reflet des inégalités sociales et territoriales de santé et met en évidence de fortes disparités entre communes.

Par ailleurs, c'est 17,7% de la population qui bénéficie de la CMU-C (l'actuel Complémentaire Santé Solidaire) en comparaison avec le reste du Val d'Oise et de la France métropolitaine (7,9% et 7,2% respectivement). 2% des Sarcellois sont couverts par l'AME.



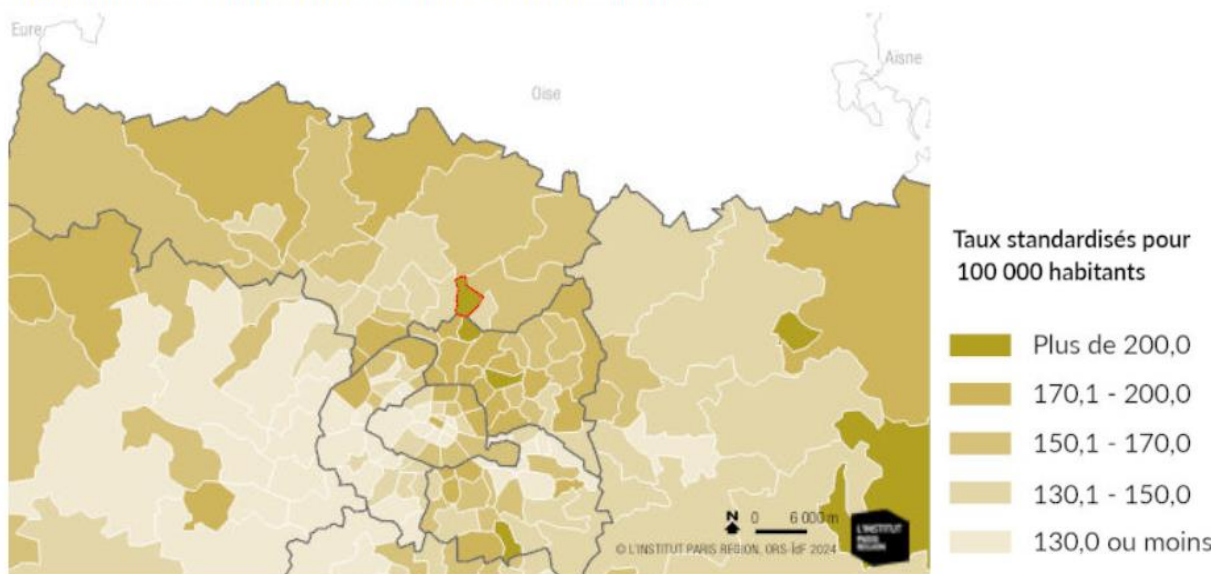
La prévalence des affections de longue durée (ALD) est, quant à elle, supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison. Ainsi, à l'exception des admissions en ALD pour cause de tumeur maligne, **Sarcelles compte un taux en ALD pour toutes les autres pathologies plus élevé** que les moyennes départementales et régionales.

Prévalence des principales ALD en 2015 (en % au sein de la population générale)

	Sarcelles	Val d'Oise	Ile-de-France
Pathologies cardio-vasculaires	6,1 %	5,1 %	5,2 %
Diabète de type 1 et type 2	6,4 %	4,4 %	3,8 %
Insuffisance respiratoire chronique grave	1,3 %	0,9 %	0,8 %
Psychose, trouble grave de la personnalité, arriération mentale déclarée	2,3 %	2,0 %	2,0 %
Déficit immunitaire primaire grave, infection par le virus de l'immuno-déficience humaine	0,7 %	0,3 %	0,4 %
Tumeur maligne	2,3 %	2,9 %	3,1 %

Une mortalité élevée est constatée sur la commune. Toutes causes confondues, l'indice comparatif de mortalité de Sarcelles est, pour les hommes comme pour les femmes, supérieur à la moyenne départementale sur la période 2013-2015. Cet indice est en particulier plus élevé pour les décès liés aux maladies cérébro-vasculaire, de l'appareil respiratoire et métabolique endocrinienne (dont les diabètes). Le taux de mortalité prématurée (décès avant 65 ans) est également supérieur au niveau régional d'après les données issues des profils socio-sanitaires de l'ORS (cf. carte ci-dessous).

Taux standardisés de mortalité prématurée (2013-2017) par cantons-ville



Sources : Inserm, CepiDc 2013 à 2017, Insee RP 2013 à 2017

Le taux de mortalité infantile est le plus élevé dans le département du Val d'Oise (sur la moyenne 2012-2016) avec 4,46/1000 naissances vivantes contre 4,06 en Ile-de-France. Le taux de mortinatalité, c'est-à-dire les décès durant la grossesse après le terme de 22SA, est supérieur aux valeurs départementales et régionales avec 11,9 % contre 9,5% pour le Val d'Oise et 9,22% pour l'Ile-de-France (source : Insee – Périnatalité ARS IDF).

Ainsi, au regard de ces chiffres, il y a un enjeu de renforcement de la prévention à destination de la population afin de réduire le taux de mortalité et la prévalence des ALD.

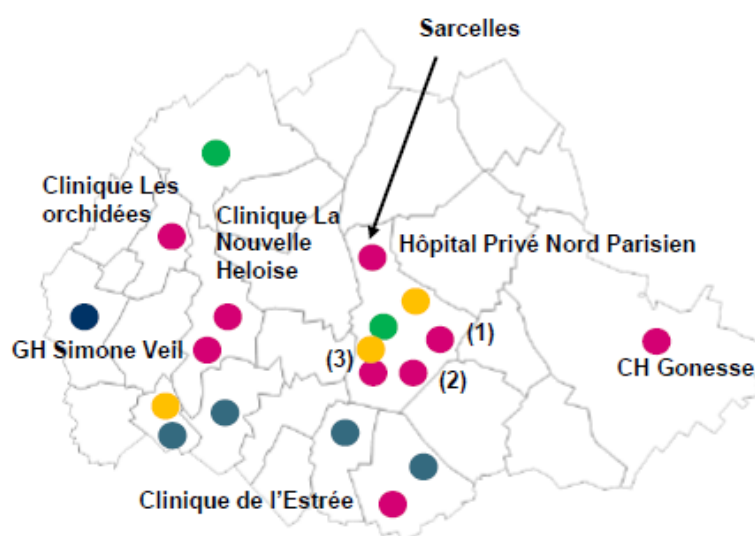
Par ailleurs, l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19 a été conséquent à Sarcelles. Elle a eu un effet important sur la santé mentale des Sarcellois notamment avec l'augmentation des séparations et violences intrafamiliales, la surmortalité, l'augmentation des demandes d'aides alimentaires et l'augmentation des bénéficiaires du RSA (source : synthèse des échanges groupe de travail ABS CCAS).

L'offre de soins et médico-social

La commune de Sarcelles dispose de plusieurs établissements sanitaires assez diversifiés :

- Hôpital Privé Nord Parisien
- Centre pédiatrique Paris Nord
- Centre de consultations Alfred-Kastler
- Centres de Protection Maternelle Infantile : Henri Prost et Jeu de Boules
- Hôpital de Jour psychiatrique, rattaché au CH de Gonesse
- Centres de cancérologie et de médecine nucléaire Paris Nord
- Nombreux centres d'imagerie médicale et laboratoires

L'offre de soins hospitaliers à proximité est présentée sur la carte ci-dessous.



Offre sanitaire à proximité de Sarcelles

- Centre médico-psychologique
- Centre médico-pédo-psychologique
- Centres de protection maternelle infantile (PMI)
- Hôpital de Jour Psychiatrique

Concernant l'offre médico-sociale, la ville dispose d'une diversité d'établissements et de services à destination de publics spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes âgées, santé mentale, addictions...) bien qu'ils soient sous-dotés dans le département. Elle accueille ainsi :

- un Institut Médico-Educatif (IME) « Henri Wallon » accueillant 84 jeunes de 6 à 20 ans,
- un Centre Médico-Psychologique (CMP) accueillant les enfants dès leur plus jeune âge, les adolescents et les familles. Ils proposent des consultations d'évaluation et d'orientation, des soins (psychothérapie, psychomotricité), des entretiens familiaux, un travail de liaison et de prévention avec les partenaires autour de l'enfance et de l'adolescence,
- une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) « Dr Odette Savage » avec un accueil de jour
- un centre d'accueil familial spécialisé « Ellen Poidatz »,
- un foyer d'hébergement « Le Puits de la Marlière »,
- deux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) « Le Petit Rosne » et « LADPT Val d'Oise »
- le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes handicapés (SAMSAH)
- un Centre de Soins d'accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA Rivage)
- le Dispositif d'Appui à la Coordination OPALIA (DAC 95 Est)

De plus, la Maison Léah (CAP Handicap) accueille les enfants en situation de handicap présentant des troubles du spectre de l'autisme et/ou associés à l'autisme (DYS, TDAH et autres).

À destination des personnes âgées, Sarcelles compte : deux EHPAD « Korian les Merlettes » et « Annie Beauchais » de la Croix-Rouge Française, un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) la Fondation Léonie Chaptal, les services à domicile proposées par le CCAS, l'Amicale Garde et Multiservices à domicile et enfin une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants rattachée au Centre d'Accueil de Jour Renée-Ortin.

Les Sarcellois peuvent également bénéficier du Conseil Local en Santé Mentale Est du Val d'Oise qui couvre le territoire et est une ressource pour les partenaires. De plus, ils peuvent être accompagnés par le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) de Garges-Lès-Gonesse. Il y a aussi les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui sont implantés à Sarcelles (Avenue Chantereine et Avenue Paul Valéry) où des équipes de professionnels pluridisciplinaires (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, psychologue, conseillère conjugale, auxiliaire de puériculture, conseillère en lactation) sont présents pour informer, conseiller dans les domaines de la planification des naissances, de la maternité, de l'enfance. La PMI participe également aux actions de prévention des mauvais traitements des enfants mineurs et à la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

L'offre en professionnels de santé libéraux

La collectivité a la volonté de favoriser l'installation des professionnels de santé. Il est à noter que l'offre de professionnels de santé est fragile sur la commune de Sarcelles. Depuis plusieurs années, la région fait face à une importante diminution du nombre de médecins généralistes libéraux, conséquence de nombreux départs en retraite et d'une faible installation de nouveaux médecins et globalement d'une moindre attractivité pour les jeunes médecins. On constate que la densité des professionnels de santé est inférieure à la moyenne nationale, et plus particulièrement la densité des généralistes (cf. le tableau ci-dessous source : Cartosanté 2022).

Densité d'omnipraticiens au 31/12 pour 10 000 hab.			France
Indicateurs	Sarcelles		
Densité de généralistes lib. (pour 10 000 hab.)	6,6	▼	8,4

En effet, la ville de Sarcelles est menacée par le vieillissement de ses professionnels de santé, où 26,3% des généralistes ont plus de 55 ans et près de 40% ont plus de 60 ans. Le graphique ci-dessous présente la répartition des professionnels par âge et type de profession.

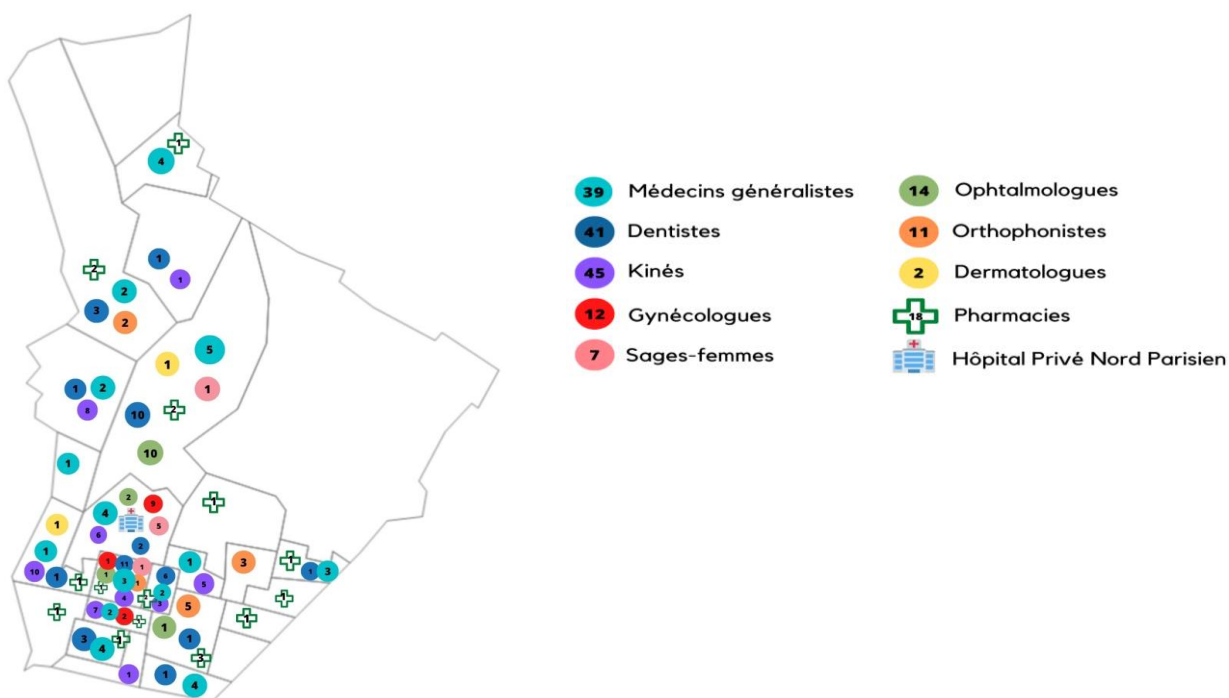
	Nombre		%	
	Sarcelles	France	Sarcelles	France
Moins de 40 ans	5	14 797	13,2	26,5
40 à 49 ans	7	10 294	18,4	18,5
50 à 54 ans	1	5 340	2,6	9,6
55 à 59 ans	10	7 781	26,3	13,9
60 ans et plus	15	17 529	39,5	31,4
Total	38	55 794	100,0	100,0

2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 **2023**

Source : FNPS - 2023

Répartition par âge et type de profession

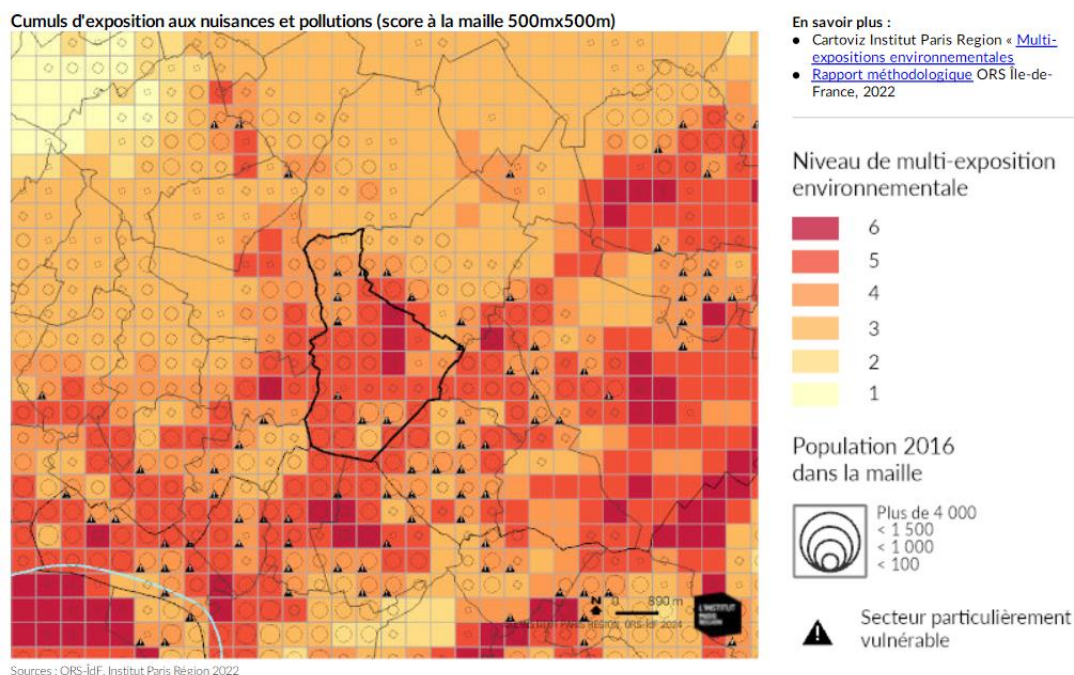
Par ailleurs, en 2022, une cartographie a été réalisée afin de recenser les professionnels de santé et plus largement, l'offre de soins disponible sur le territoire. Cela a mis en évidence les disparités entre les quartiers concernant la répartition des professionnels de santé. L'offre de soins constituera un axe important du Contrat Local de Santé.



Cartographie de l'offre médicale à Sarcelles réalisé en 2022

L'environnement Sarcellois

Sarcelles est une commune dense très impactée par les transports, la qualité de l'air et autres nuisances et pollutions. De ce fait, elle présente des zones de multi-expositions environnementales importantes. La commune compte 63 % de sa population exposée contre 26 % dans Val d'Oise d'après l'ORS- IDF. Son score environnement est situé majoritairement entre 30 et 100 (niveaux 4 à 6) selon la zone et l'origine des nuisances et pollutions ; plus le score environnement est élevé, plus le nombre et l'intensité des expositions environnementales sont importants (cf. carte ci-dessous).



Par ailleurs, Sarcelles possède plus de 8% de logements soit 300 habitations en parc privé potentiellement indignes (cf. cartographie du DRIHL - janvier 2022), sujet sur lequel la collectivité par le biais de son SCHS (service communal hygiène et santé) est particulièrement investie.

On constate également une augmentation du nombre de campagnes de dératisation dans la ville soit près de 120 demandes de dératisation dans les écoles, les bâtiments communaux et de sport. En outre, le changement climatique (épisodes de chaleurs) survenu ces dernières années a souligné la nécessité de créer des îlots de fraîcheur dans la ville : la création de forêt urbaine, la végétalisation des toits, l'aménagement d'espaces naturels dans les écoles.

Aujourd'hui, l'exposition aux pollutions environnementales est reconnue comme un facteur de risque de développer des maladies chroniques. Ces nuisances et pollutions impactent la santé de la population et se traduisent également par une baisse de l'espérance de vie. Ainsi, il est donc essentiel d'accorder une attention particulière aux enjeux de santé environnementale afin de déployer des actions de sensibilisation auprès des différents publics et de renforcer les moyens d'agir nécessaires à l'amélioration de la santé liée à l'environnement.

Les principaux enjeux du territoire par thématiques de santé prioritaires

Santé mentale

La santé mentale des Français est toujours dégradée en 2023, une tendance constante depuis septembre 2020. D'après ces données, les 18-24 ans étaient 20,8% à être concernés par la dépression en 2021, contre 11,7% en 2017 (Source : Santé mentale. Point mensuel, 2 octobre 2023 Santé Publique France).

Le taux de recours aux services hospitaliers pour tentative de suicide des 12-18 ans dans le Val d'Oise est supérieur de 19,2 points à la moyenne régionale en 2015. Le taux de recours aux services hospitaliers pour tentative de suicide des 65 ans et plus dans le Val d'Oise est supérieur de 11 points à la moyenne régionale (Source : Projet territorial de santé mentale du Val d'Oise – Décembre 2020).

Par ailleurs, l'impact social de la crise sanitaire liée à la Covid-19 est conséquent à Sarcelles. Les partenaires ont observé une dégradation de la santé mentale des Sarcellois. (Source : ABS Diagnostic –CCAS Sarcelles).

Promotion de la santé et prévention

La santé bucco-dentaire

Les populations des quartiers prioritaires sont confrontées à des problématiques de santé importantes, aggravées par des difficultés d'accès aux soins de 1er recours. Les problématiques de santé bucco-dentaire (BD) sont un des marqueurs importants des inégalités de santé chez les enfants dans ces territoires. Avec près de 75% d'enfants scolarisés dans des établissements en politique de la ville, Sarcelles fait face à des besoins notables dans ce domaine. En effet, depuis 2015, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise (CPAM 95) n'étant plus en mesure d'assurer les interventions de prévention dans les écoles, l'intégralité des actions de sensibilisation a été reprise par la collectivité, puis par le service Prévention Promotion santé du CCAS.

La santé BD est également ressortie comme une priorité au vu des chiffres ci-après et en particulier par les professionnels de l'enfance/éducation qui sont demandeurs d'actions de prévention dans ce domaine. D'année en année, les besoins évoluent même si les priorités en termes de santé publique à destination des enfants restent identiques. Ce sont plus de 700 animations qui ont été mises en place et plus de 10 000 enfants sensibilisés dans les établissements scolaires entre 2018 et 2023 (cf. tableau ci-dessous).

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'interventions réalisées	119	176	169	72	154	112
Nombre d'élèves sensibilisées	2402	2540	1562	1192	2130	1505

De plus, l'impact de ces actions de prévention semble relativement positif à Sarcelles, dans la mesure où la part des bénéficiaires ayant consulté un dentiste a augmenté. On constate ainsi une augmentation sur les 3 dernières années (cf. tableau ci-dessous). Tous ces chiffres témoignent de la volonté et la nécessité de poursuivre ces actions de prévention.

Taux de recours au dispositif M'T dents de Sarcelles (données Assurance Maladie Val d'Oise) :

Années	Population cible (3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans)	Taux de participation Sarcelles	Taux de participation Val d'Oise
2021	7 929	45,10 %	51,71 %
2022	8 159	48,30 %	55,82 %
2023	8 124	48,90 %	56,89 %

Dépistages des cancers

Depuis la période 2018-2019, une baisse significative des taux de participation aux dépistages a été observée, due à la crise sanitaire liée au Covid-19 et un rattrapage progressif s'est opéré.

A Sarcelles, le taux de participation pour le dépistage du cancer du sein était de 27% pour la période 2022-2023 contre 33% en 2021-2022 (données CRCDC –IDF), ce qui traduit une légère diminution. Ainsi, la poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers les dépistages (du sein, colorectal, col de l'utérus) est essentielle afin d'agir au plus près des habitants.

Les conduites à risques

La population sarcelloise est particulièrement jeune : près de 50% de la population a moins de 30 ans. La présence de l'antenne de l'IUT de Cergy, les logements étudiants et foyers jeunes travailleurs témoignent de cette présence importante des jeunes.

La légère recrudescence des comportements à risque chez les jeunes notamment en matière de santé sexuelle et de consommation de produits psychoactifs (puff, protoxyde d'azote, chicha, alcool etc.) est une préoccupation, notamment avec la stigmatisation et la banalisation de leurs consommations. En effet, en 2022, les expérimentations de tabac et

d'alcool, et dans une moindre mesure de cannabis, s'amorcent toujours au cours des premières années du collège, malgré le recul important des âges d'initiation. Si l'on observe une baisse continue des usages de drogues à l'adolescence, (entre 2018 et 2022 le niveau d'expérimentation du tabac chez les collégiens est passé de 21,2 % à 11,4 %), en 2022, la consommation de boissons alcoolisées reste néanmoins largement partagée par les adolescents.

L'accessibilité facile aux drogues est également à prendre en compte : 50 % des élèves de terminale estiment qu'il leur serait très facile de se procurer de l'alcool et des cigarettes s'ils le souhaitent (respectivement 49,7 % et 45,3 %), contre moins de 1 élève sur 5 en classe de 3e (respectivement 17,7 % et 15,4 %). De plus, on constate également une hausse de l'usage de l'e-cigarette : l'usage quotidien d'e-cigarette continue de progresser notamment au lycée, passant de 2,8 % en 2018 à 3,8 % en 2022 (Source : Observatoire français des drogues et des tendances affectives).

Pour répondre à ces problématiques, la prévention, l'éducation pour la santé et particulièrement l'aller-vers sont des leviers d'actions à privilégier.

Un travail partenarial a été entrepris avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA Oppelia Rivage) présent sur Sarcelles, Addictions France et l'Education Nationale sur ces sujets et d'autres partenariats sont à prévoir afin de contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé.

Santé environnementale et cadre de vie

La commune de Sarcelles dispose de nombreuses infrastructures accessibles (parcs et jardins, terrains de sport). Les équipements utilisés régulièrement sont les parcs et jardins, les équipements de mobilité urbaine (une piste cyclable), les équipements sportifs (street workout) et les aires de jeux et de loisirs. En termes de déplacement, l'offre de transports en commun est significative et accessible.

La ville de Sarcelles est active en matière de santé environnementale grâce à ses compétences en matière d'hygiène, de salubrité publique, de mobilités et d'éducation. L'amélioration du cadre de vie ayant également des effets bénéfiques sur la santé, des actions concrètes au plus près des quartiers et des habitants contribuent à montrer que l'environnement ne relève pas que de la gestion des risques comme le suggère :

- la mise à disposition de voitures électriques pour le personnel technique.
- la promotion de la nutrition avec notamment par la création de jardins potagers au sein des centres sociaux impulsée par **la coopérative d'acteurs (CA) nutrition Est du Val d'Oise** (comprenant les villes de *Goussainville, Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel et Sarcelles*), dispositif de santé publique intercommunal, coordonné et financé par la délégation départementale du Val-d'Oise de l'ARS Ile-de-France. Cette

CA répond à la fois à un besoin exprimé par les acteurs de terrain mais également aux priorités de l'Agence Régionale de Santé.

- la réhabilitation du Parc Kennedy en y proposant des ateliers de jardinage pédagogiques sur site redonnant une seconde vie au parc. Cela permet notamment de sensibiliser tous les publics aux enjeux environnementaux
- les actions de dératisations menées par le Service Communal Hygiène Santé
- le tri sélectif avec SIGIDURS
- la mise à disposition de compostes dans les écoles
- le déploiement de la Brigade Environnement pour lutter contre les dépôts de déchets sauvages
- la sensibilisation à la propreté urbaine auprès des jeunes avec l'équipe du dispositif Ideas Box
- les différents programmes de rénovation urbaine sur la ville de Sarcelles prenant en compte les enjeux de santé.

Il est essentiel d'agir sur l'environnement, le cadre de vie afin de permettre l'accès à un environnement favorable à la santé en maximisant les effets des espaces verts et leurs accès.

Le Contrat Local de Santé 2024-2028

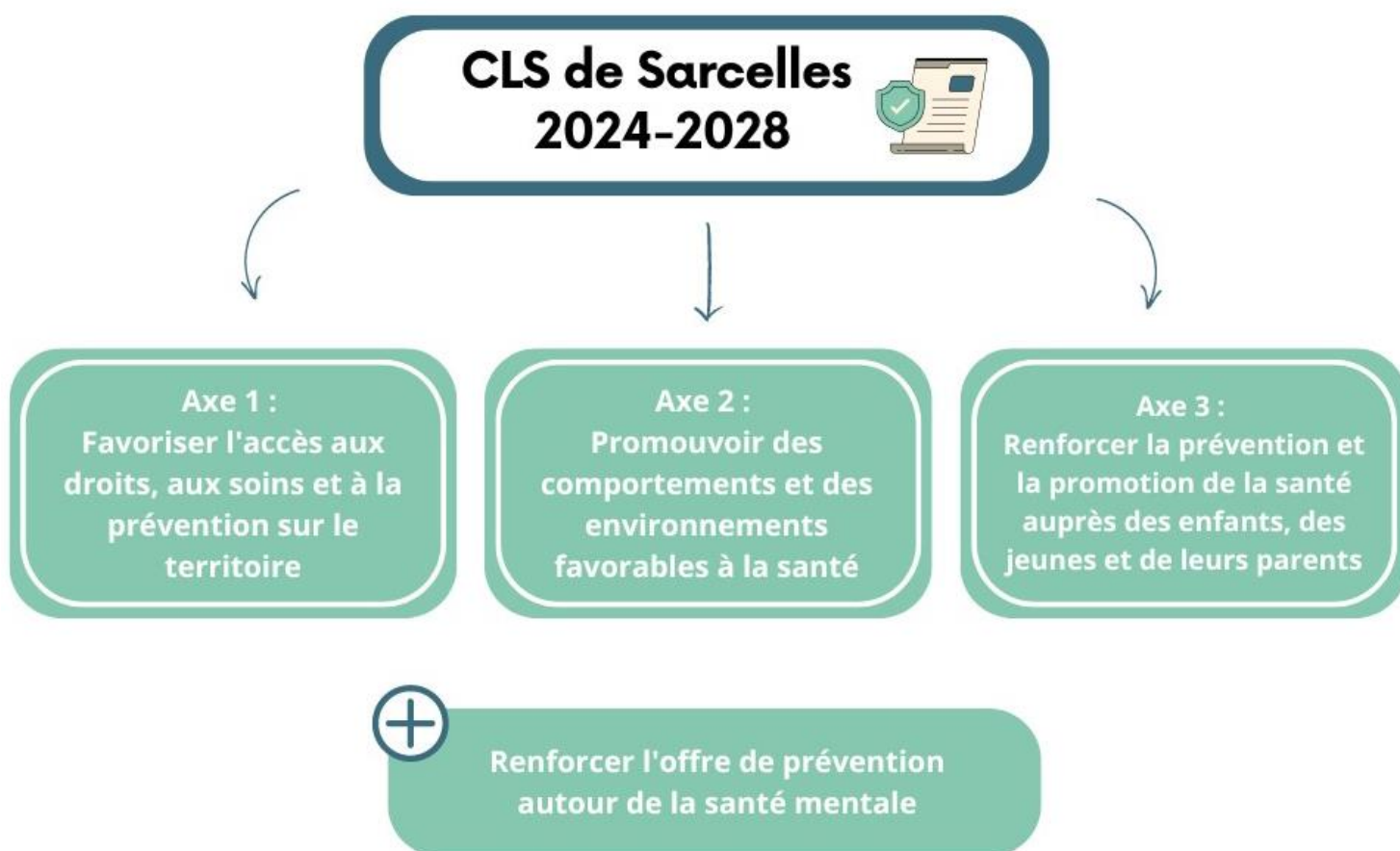
Le périmètre du contrat

Le champ d'application du plan d'action du CLS couvre l'ensemble de la ville de Sarcelles. Une attention particulière est accordée aux trois quartiers prioritaires (Lochères, Village-Mozart et Rosiers-Chantepie) dans le cadre de la politique de la ville, notamment à travers l'Atelier Santé Ville.

Les axes structurants du CLS

Afin de répondre au mieux aux besoins mis en évidence dans le diagnostic et lors des différents groupes de travail, il est nécessaire d'actualiser le CLS 2^{ème} génération autour de différents axes et fiches actions.

Le CLS se déclinera autour des trois axes stratégiques suivants :



Les priorités transversales

L'évaluation du CLS 2^{ème} génération ainsi que la mise à jour du diagnostic territorial de santé, ont révélé des problématiques liées aux aspects méthodologiques et organisationnels du contrat. Bien que ces éléments ne soient pas des axes stratégiques traduits en objectifs, ils doivent néanmoins enrichir l'ensemble des actions et assurer la cohérence du dispositif global. Des priorités transversales ont été définies :

- Améliorer le travail en réseau et la coordination des acteurs du territoire ;
- Améliorer la communication autour du CLS.

✓ Travail en réseau et coordination des acteurs

Les travaux réalisés ont fait ressortir un manque de connaissances des actions et des acteurs intervenants sur les mêmes thématiques. C'est pourquoi le travail en réseau et la coordination sont essentiels dans le cadre du CLS, pour permettre la mutualisation des moyens et le déploiement d'actions adaptées aux besoins du territoire.

✓ Communication autour du dispositif

Le manque de communication autour des actions, notamment auprès des acteurs et de la population, a été soulevé. Le travail sur des outils de communication/de suivi pour les acteurs ainsi que la valorisation des actions sont à prendre en compte dans le CLS afin de permettre une meilleure communication autour des ressources existantes sur le territoire.

Le plan d'action

Chaque axe stratégique se déclinera en objectifs spécifiques dont découleront 10 fiches-programmes d'actions.

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur le territoire

Objectif spécifique :

Renforcer la prévention des cancers et la promotion des dépistages organisés des cancers sur le territoire

Objectif spécifique:

Soutien à l'installation des professionnels de santé et amélioration de l'accès à l'information/ dispositifs existants sur le territoire

Objectif spécifique:

Améliorer la qualité de vie et favoriser un vieillissement actif et épanouissant des seniors



Fiche n° 1 :

Prévention des cancers et promotion des dépistages



Fiche n° 2 :

Installation des professionnels de santé et lisibilité des parcours



Fiche n° 3 :

Autonomie et bien-être des seniors

Axe 2 : Promouvoir des comportements et des environnements favorables à la santé

Objectif spécifique :

Promouvoir la nutrition, les circuits courts et sensibiliser sur ses effets bénéfiques sur la santé auprès des parents et des enfants

Objectif spécifique:

Contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé par le cadre de vie

Objectif spécifique:

Développer l'offre locale et les actions d'activités physiques, sportives et adaptées



Fiche n° 4 :

Prévention et promotion de la santé sur la thématique de nutrition



Fiche n° 5 :

Santé environnementale



Fiche n° 6 :

Sport santé

Axe 3 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents

Objectif spécifique :
Poursuivre les actions de prévention en santé bucco-dentaire et d'hygiène corporelle en lien avec l'estime de soi auprès des enfants et des jeunes.



Fiche n° 7 :

Prévention bucco-dentaire et estime de soi

Objectif spécifique:
Développer la prévention autour des conduites à risques chez les jeunes



Fiche n° 8 :

Conduites à risques chez les jeunes (addictions, santé sexuelle ...)

Objectif spécifique:
Sensibiliser et accompagner les parents sur les thématiques de périnatalité et de parentalité, de la grossesse aux mille premiers jours de l'enfant.



Fiche n° 9 :

Accompagnement à la périnatalité et à la parentalité



Renforcer l'offre de prévention autour de la santé mentale

Objectif spécifique:
Améliorer la coordination entre les acteurs sur les problématiques de santé mentale et développer des actions favorables à la santé mentale de la population.



Fiche n° 10 :

Prévention et promotion de la santé autour de la santé mentale

Le pilotage et le fonctionnement du contrat

Le CLS doit être envisagé comme un outil pour coordonner au mieux les politiques publiques de santé sur le territoire, et répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'amélioration des parcours de santé. Ayant notamment pour objectif de renforcer la cohérence intersectorielle et inter-dispositifs des actions de santé en mutualisant les moyens, le CLS permet de territorialiser les approches et de veiller à un meilleur maillage du territoire.

Le CLS constitue dès lors une opportunité d'améliorer la communication, l'information, la co-construction des projets de santé publique et d'échanger autour des sujets santé.

Il s'agit en outre d'assurer la coordination générale au travers de l'animation des instances propres au CLS, mais aussi d'accompagner les instances techniques et/ou thématiques qui en découlent. Le CLS propose une organisation bâtie sur un système de gouvernance où sont identifiées les sphères partenariales, décisionnelles et techniques qui interagissent et s'enrichissent mutuellement.



Les instances du contrat

1. Le comité de pilotage (COPIL)

Le comité de pilotage permet de fixer les axes stratégiques, les objectifs et les actions du CLS. Il permet de suivre la construction et la mise en œuvre du CLS : partage des orientations, validation de l'avancée de la programmation, décision sur arrêt, poursuite ou renforcement d'une action en cours, décision au démarrage nouvelle action, validation de l'évaluation du CLS. La composition du comité de pilotage :

- Le Président du CCAS ou son représentant
- La Directrice de la Délégation Départementale du Val-d'Oise de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ou son représentant
- Le Préfet ou son représentant
- La Présidente du Conseil Départemental du Val-d'Oise ou son représentant
- La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise ou son représentant

En fonction de l'ordre du jour, il sera possible d'y associer ponctuellement à titre consultatif, d'autres partenaires (associatifs ou institutionnels, des habitants...).

Le COPIL se réunit une fois par an, et à la demande pour toute question nécessitant une prise de décision ayant trait au bon fonctionnement du CLS.

2. Le comité technique (COTECH)

Le comité technique traduit de manière opérationnelle la mise en œuvre du CLS réunissant ainsi les techniciens ou représentants des membres du comité de pilotage. Cette instance permet de la réflexion, la co-construction, le suivi et l'évaluation autour des axes stratégiques, des actions du CLS. Le COTECH se réunit trois à quatre fois par an, en fonction des besoins du CLS. La composition du comité technique :

- La coordinatrice CLS/ASV
- L'équipe du service prévention promotion santé
- Le référent CLS de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'ARS-IDF
- Le ou la délégué(e) du préfet du territoire
- La coordinatrice CLSM Est du Val-d'Oise
- Les pilotes des fiches actions du CLS
- Les autres services municipaux impliqués selon l'ordre du jour
- Les acteurs, les partenaires impliqués dans les actions de terrain selon l'ordre du jour.

3. Les groupes de travail (GT)

Ils constituent la structure opérationnelle de base du CLS. Ce sont des instances de réflexion ayant pour objectif de mener une réflexion sur les enjeux liés à la thématique. Ils sont organisés autour d'axes thématiques et stratégiques, ils portent sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète des actions ainsi que sur l'identification de nouveaux besoins émergents.

Les GT sont sur les thématiques suivantes :

- Accès aux droits, aux soins et à la prévention
- Santé environnementale
- Santé des enfants et des jeunes

Les groupes sont composés des partenaires positionnés sur des niveaux opérationnels (porteurs de fiches actions et autres) et des acteurs locaux volontaires dont les domaines et périmètres d'action, les publics et l'expertise sont en lien avec la thématique portée.

Ces groupes se réunissent de façon régulière trois à quatre fois par an et en fonction des besoins. Le coordonnateur du CLS se positionne comme facilitateur et en soutien des partenaires dans leur mission de pilotage des actions et d'animation des groupes de travail thématiques.

Les pilotages des fiches-actions

Pour chaque fiche est désigné un pilotage ; en cas de co-pilotage, le pilotage référent aura pour mission la rédaction de la fiche-action, son suivi et son évaluation. Il rend des comptes à l'équipe de coordination du CLS. Tous les pilotes font partie du COTECH.

La coordination du CLS

La coordination est essentielle pour la mise en œuvre du CLS. Elle permet de renforcer la dynamique partenariale et de promouvoir une démarche intersectorielle par le biais d'une équipe de coordination constituée de :

- La coordinatrice CLS/ASV
- La chargée de promotion santé CLS/ASV
- Le chargé de promotion santé jeunesse
- Le chargé de promotion santé et sport
- La référente CLS de la Délégation départementale du Val d'Oise de l'ARS-IDF.

Durée, mise en œuvre, suivi et évaluation du CLS

1. Durée et révision du contrat

Le présent contrat est conclu en articulation du PSR 3 jusqu'au 31 décembre 2028 à compter de sa signature.

Ledit contrat peut être révisé durant sa période de validité par voie d'avenant, à la demande de l'une ou l'autre des parties signataires et après proposition au comité de pilotage pour y intégrer de nouveaux signataires ou de nouvelles fiches actions.

2. Mise en œuvre du CLS

Le CLS se déclinera par la mise en place des actions inscrites dans le CLS sous forme de fiches programmes d'actions (voir annexes). Ces fiches pourront être modifiées en fonction de l'évolution du contexte, des besoins identifiés, des demandes et de l'évaluation ; modifications nécessitant la validation du comité de pilotage.

3. Suivi et évaluation des actions

Le coordinateur du contrat local de santé est rémunéré par la ville avec la participation de l'Agence régionale de santé. A ce titre, il anime le pilotage global et assure le suivi des actions. Le suivi via des outils informatiques permettra un reporting des éléments essentiels : l'état d'avancement de l'action, les freins, les leviers et les pistes d'améliorations, les effets. Le suivi permettra ainsi de réajuster l'action et de réaliser les bilans, qui serviront de base

pour une communication auprès des partenaires lors des instances. Une évaluation annuelle à partir de l'analyse globale de la stratégie du CLS sera présentée au comité de pilotage.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation finale à l'issue de sa validité, visant à mesurer les résultats et l'atteinte des objectifs fixés. Les signataires s'appuieront sur le référentiel d'évaluation des CLS.

Signature du contrat

Vu la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles : L. 1434-2, L. 1434-10,

Vu la réactualisation du diagnostic territorial de santé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé

Vu la délibération n°2019-066 du Conseil d'Administration en date du 2024 approuvant le renouvellement du Contrat Local de santé pour la période 2024-2028,

Le présent contrat est conclu le 2024 entre :

La ville de Sarcelles Représentée par son CCAS	L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France Représentée par
La Préfecture du Val d'Oise Représentée par	Le Conseil Départemental du Val d'Oise Représenté par
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val d'Oise Représentée par	

ANNEXES

FICHES ACTIONS



Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur le territoire



Objectif spécifique :

Renforcer la prévention des cancers et la promotion des dépistages organisés des cancers sur le territoire



Fiche n° 1 :

Prévention des cancers et promotion des dépistages

Objectif spécifique:

Soutien à l'installation des professionnels de santé et amélioration de l'accès à l'information/ dispositifs existants sur le territoire



Fiche n° 2 :

Installation des professionnels de santé et lisibilité des parcours

Objectif spécifique:

Améliorer la qualité de vie et favoriser un vieillissement actif et épanouissant des seniors



Fiche n° 3 :

Autonomie et bien-être des seniors

FICHE PROGRAMME N°1

Axe Stratégique	Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur le territoire			
Intitulé de l'action	Prévention des cancers et promotion des dépistages			
Porteur de l'action	Service PPS – CCAS Sarcelles	Début	Octobre 2024	Fin Décembre 2028
JUSTIFICATION				
Depuis la période 2018-2019, une baisse significative des taux de participation aux dépistages a été observée due à la crise sanitaire, depuis un rattrapage progressif s'est opéré. A Sarcelles, le taux de participation pour le dépistage du cancer du sein était de 27% pour la période 2022-2023 contre 33% en 2021-2022 (données CRCDC –IDF). Ainsi, la poursuite des efforts fait au travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement vers les dépistages (du sein, colorectal, col de l'utérus) est essentielle afin d'agir au plus près des habitants.				
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?				Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?				Oui
DESCRIPTION				
Objectif spécifique	Renforcer la prévention des cancers et la promotion des dépistages des cancers sur le territoire			
Objectif opérationnel	Développer des actions de sensibilisation et prévention autour des cancers afin de promouvoir les dépistages et les comportements favorables à la santé			
Action 1 : Sensibilisation aux dépistages des cancers et prévention La ville souhaite renforcer et proposer des nouvelles actions en faveur du dépistage des cancers, en partenariat avec la Ligue contre le cancer du Val d'Oise, le CRCDC, l'Institut Cancérologie Paris Nord et la CPAM ou encore l'association bus de la santé à l'occasion des campagnes Octobre Rose, Mars Bleu ou Juin Vert. Ce sont environ 4 à 5 actions phares par an qui sont mises en place avec au programme, des stands d'information et de sensibilisation (kits de dépistage, ateliers autour de la nutrition, sensibilisation à la surveillance mammaire etc.), la réalisation de mammographies, l'ouverture des droits avec la CPAM. Dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus, des actions de sensibilisation à la vaccination HPV seront mises en place avec des partenaires (La Ligue contre le cancer, le CRIPS, le CDDS etc.). Différents formats de sensibilisation pour ces actions seront mis en place : des théâtres forum, des conférences, des stands, des marches etc. Action 2 : Renforcement des actions de sensibilisation et prévention des cancers au cœur des maisons de quartier Ce sont 3 à 5 actions connexes par maison de quartier qui sont également mises en place au plus près des habitants avec des ateliers de fabrication de nœuds et leur distribution, des cafés-débats autour des cancers, des ateliers cuisine sur le thème octobre rose ou de l'activité physique.				
Public cible	Population Sarcelloise et particulièrement les 50 à 74 ans			
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	territoire	Tous les quartiers	
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Oui, le CLS renforce les actions
TPOLOGIE ET THEMATIQUE				
Déterminant visé	Système de santé			
Thème 1	Santé des habitants			
Thème 2	Accès aux soins			
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?				
Fiche 3.1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire. Fiche 3.2 : Soutenir la prise en charge coordonnée des patients entre les professionnels de santé particulièrement dans les zones les plus déficitaires. Fiche 3.10 : Investir pour répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins territoire par				

territoire.					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Service PPS				
Santé	Ligue contre le cancer du Val d'Oise, CRCDC	x	x	x	
Santé	Associations locales		x	x	
Santé	ICPN, CPAM	x	x	x	
Social	Maisons de quartiers		x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de partenaires mobilisés ○ Nombre d'actions réalisées ○ Nombre de personnes sensibilisées ○ Nombres de dépistages réalisés ○ Nombre de kits distribués ○ Nombre de participants aux groupes de travail ○ Nombre de professionnels de santé accompagnés ○ Nombre de professionnels installés				
Indicateurs de résultats	○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Taux de participation au dépistage organisé des cancers (évolution)				

FICHE PROGRAMME N°2

Axe Stratégique	Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur le territoire				
Intitulé de l'action	Installation des professionnels de santé et lisibilité des parcours				
Porteur de l'action	Service PPS – CCAS Sarcelles	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
Le territoire est assez bien doté en professionnels de santé, même si certaines spécialités restent assez peu représentées. Par ailleurs, de nombreux départs à la retraite des professionnels de santé sont à prévoir pour les années prochaines : à Sarcelles 39,5% des médecins généralistes ont plus de 60 ans et 26,3% ont plus de 55 ans. Ainsi, la ville de Sarcelles par l'intermédiaire de son CCAS compétent souhaite entreprendre un travail avec les différents acteurs afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire pour répondre aux besoins de la population.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Soutien à l'installation des professionnels de santé et amélioration de l'accès à l'information/dispositifs existants sur le territoire				
Objectif opérationnel 1	Faciliter l'installation des professionnels de santé par un état des lieux des locaux disponibles				
Objectif opérationnel 2	Développer l'attractivité du territoire auprès des professionnels de santé				
Objectif opérationnel 3	Mettre en place un groupe de travail autour de la lisibilité et visibilité des parcours				
Action 1 : Réaliser un état des lieux des locaux disponibles en collaboration avec le service Urbanisme afin d'améliorer l'accompagnement à l'installation des professionnels de santé (ressources, aides, loyers attractifs, réseaux des professionnels) et communiquer davantage sur les opportunités du territoire durant toute la durée du contrat (via les annonces des sites de l'URPS, la CPTS etc.). Action 2 : Mettre en place des temps de sensibilisation type forum santé à destination de la population Sarcelloise une fois par an permettant de mieux identifier les dispositifs existants Action 3 : Travailler sur la mise en place de permanences santé (diagnostics ALD ouverts à tous) au sein des maisons de quartiers/ centres sociaux de la ville. Perspective de travail avec l'association de médecins ASACP (Association Santé Afrique Caraïbes et Pacifique) et volonté de travail avec la CPTS Plaine d'Oise autour de la prévention, l'offre de soins. Action 4 : Mise en place d'un groupe de travail spécifique autour de la lisibilité et la visibilité des parcours de santé réunissant les acteurs suivants : ARS, CPTS, URPS, DAC, services municipaux, professionnels de santé afin d'approfondir la réflexion et proposer une action concrète (piste pressentie : outil et cartographie recensant l'offre globale à Sarcelles). Ce GT se réunira environ 3 fois par an.					
Public cible	Professionnels de santé et population Sarcelloise				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Système de santé				
Thème	Accès aux soins				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 2.1 : Clarifier les missions des acteurs de la coordination et en faciliter le recours Fiche 3.1 : Faciliter l'accès aux professionnels de santé en ville sur l'ensemble du territoire Fiche 3.2 : Soutenir la prise en charge coordonnée des patients entre les professionnels de santé particulièrement dans les					

zones les plus déficitaires

Fiche 3.10 : Investir pour répondre aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins territoire par territoire

Fiche 4.2 : Renforcer l'attractivité des secteurs sanitaire et médico-social, et accompagner le début de l'activité professionnelle

Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville et Conseil Local en Santé Mentale			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobilisation des ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	ARS (dpt Ville-hôpital), CPAM	x	x		x
Santé	CPTS, RPVO, HPNP, ICPN		x	x	
Santé	Ligue contre le cancer, CRCDC	x	x	x	
Urbanisme	Service urbanisme de la ville		x		x
Une démarche participative est-elle mise en oeuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombres de partenaires mobilisés ○ Nombre des groupes de travail (prévisionnel/réel) ○ Nombre de participants aux groupes de travail ○ Nombre de professionnels de santé accompagnés ○ Nombre de professionnels installés				
Indicateurs de résultats	○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Nombre de nouveaux professionnels installés				

FICHE PROGRAMME N°3

Axe Stratégique	Favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur le territoire				
Intitulé de l'action	Autonomie et bien-être des seniors				
Porteur de l'action	Pôle Autonomie et Santé – CCAS Sarcelles	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
Sarcelles compte environ 19% de personnes âgées de 60 ans et plus (source INSEE RP2020) et plus du tiers des habitants seniors vivent seuls. Des actions adaptées sont nécessaires particulièrement pour ceux qui résident en QPV. Ainsi, la priorité est d'améliorer la qualité de vie des personnes vieillissantes d'où les enjeux de prévention de la perte d'autonomie et du maintien du lien social des seniors vivants seuls. De plus, des observations de terrain, lors de divers événements et ateliers ont démontré que les seniors expriment un réel engouement et une demande croissante pour des ateliers d'activité physique et bien-être. Cela contribue à leur santé mentale car certains seniors sont isolés et souhaitent créer du lien social.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Améliorer la qualité de vie et favoriser un vieillissement actif et épanouissant des seniors				
Objectif opérationnel 1	Favoriser la pratique de l'activité physique chez les seniors et faire du lien intergénérationnel				
Objectif opérationnel 2	Rendre les seniors acteurs de leur santé en proposant des ateliers autour du bien-être (gestion de la douleur, du stress, techniques de respiration, santé mentale...)				
Action 1 : Mise en place d'ateliers bien-être auprès des seniors participant au maintien de l'autonomie. Organisation de 12 ateliers par session (2 sessions proposées) dédiés aux seniors avec des activités physiques adaptées afin de renforcer leur autonomie (proprioception, équilibre, remise en forme, renforcement musculaire, sport à la maison, prévention des chutes, motricité ...). En parallèle seront mis en place des séances intergénérationnelles pour la cohésion et le partage, la lutte contre l'isolement. Pour compléter cet objectif et répondre à une demande des seniors, des séances de sophrologie seront proposées, celles-ci participent à évacuer les tensions ressenties, contribuant ainsi à leur épanouissement global. Pour clôturer le projet, un moment convivial intergénérationnel sera proposé sous forme de mini-olympiades dans le but de valoriser les connaissances et compétences développées. Action 2 : Participation à la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées). Organisation d'actions de sensibilisation sur la première semaine d'octobre avec les partenaires (éducateurs sportifs, diététiciennes, associations locales). Le contenu des actions sera défini avec les acteurs en fonction de la thématique choisie par l'organisation, en partenariat avec les différents services du CCAS et du Conseil des Aînés. Action 3 : Proposer un projet autour de la nutrition des seniors. Décliner un projet déjà existant « le projet Promo'Nutrition » auprès des seniors et l'adapter à leurs problématiques. Soit environ une quinzaine d'actions sur l'année : ateliers cuisine, ateliers APA, ateliers alimentation théorique et jardinage adapté (bacs en hauteur). Action 4 : Renforcement du maintien à domicile des personnes âgées et favoriser leur bien-être. Ateliers de prévention de la perte de mémoire, équilibre, bien sur internet, plus de pas, santé et bien-être, bien dans son assiette, bien chez soi, yoga du rire, socio-esthétique.					
Public cible	Seniors sarcellois				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non

TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux, psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Santé mentale				
Thème 2	Activité physique				
Thème 3	Prévention de l'autonomie				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale.					
Fiche 6.6 : Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville et Conseil Local en Santé Mentale			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	Diététiciens/nutritionnistes, les professionnels de santé (type diabétologues, Infirmières spécialisées),Coach APA		X	X	
Santé	CODES 95, PRIF (Prévention Retraité Île-de-France), Ligue contre le cancer		X	X	
Social	Les services Gériatologie, Aide à Domicile –CCAS de Sarcelles	X	X	X	X
Environnement	Association de jardinage Inven'Terre		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en oeuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de participants (habitants) ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Liste des lieux où se sont réalisées les interventions ○ Nombres de partenaires mobilisés				
Indicateurs de résultats	○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				

Axe 2 : Promouvoir des comportements et des environnements favorables à la santé

Objectif spécifique :

Promouvoir la nutrition, les circuits courts et sensibiliser sur ses effets bénéfiques sur la santé auprès des parents et des enfants

Objectif spécifique:

Contribuer à l'adoption de comportements favorables à la santé par le cadre de vie

Objectif spécifique:

Développer l'offre locale et les actions d'activités physiques, sportives et adaptées



Fiche n° 4 :

Prévention et promotion de la santé sur la thématique de nutrition



Fiche n° 5 :

Santé environnementale



Fiche n° 6 :

Sport santé

FICHE PROGRAMME N°4

Axe Stratégique	Promouvoir des comportements et des environnements favorables à la santé				
Intitulé de l'action	Prévention et promotion de la santé sur la thématique de nutrition				
Porteur de l'action	Service PPS – CCAS Sarcelles	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
D'après le diagnostic, la prévalence des affections de longue durée (ALD) est supérieure à celle observée sur les territoires de comparaison. Ainsi, Sarcelles compte un taux en ALD plus élevé pour les pathologies cardiovasculaires et diabète de type 1 et de type 2, que les moyennes départementales et régionales. Il est donc primordial d'agir sur l'offre de l'environnement (création de jardins potagers, découverte et initiation à des activités physiques ...) afin de contribuer à l'amélioration de la santé des habitants.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?					Oui
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?					Oui
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Promouvoir la nutrition (alimentation et activité physique), les circuits courts et sensibiliser sur ses effets bénéfiques sur la santé auprès des parents et des enfants				
Objectif opérationnel 1	Développer les connaissances des sarcellois pour les rendre acteurs de leur santé (pouvoir d'agir) : bases de l'équilibre alimentaire, saisonnalité, risques d'une alimentation ultra-transformée				
Objectif opérationnel 2	Renforcer les comportements favorables à la santé auprès des jeunes de Sarcelles, en lien avec les thématiques de nutrition (alimentation et activité physique)				
Objectif opérationnel 3	Proposer des ateliers ludiques de jardinage parents-enfants en valorisant les fruits et légumes de saison, les circuits courts grâce à la création des jardins potagers de chaque centre social/maison de quartier (semence, bêchages, plantations, engrais naturels...)				
Action 1 : Participation à la coopérative d'acteurs Nutrition Est du Val d'Oise - Participation à l'élaboration et au suivi des actions de la coopérative d'acteurs - Co-construction d'un projet nutrition avec les habitants sur l'année, coordonnée par le Pôle Ressources 95, permettant d'identifier les besoins et de rendre les habitants de l'association APEC et du centre social des Sablons acteurs de leur santé autour des sujets de l'alimentation et de l'activité physique. - Organisation de formations sur la nutrition à destination des habitants et des acteurs de la coopérative - Participation aux groupes de travail autour de la précarité alimentaire pour co-construire un plan d'action - Mise en œuvre d'un projet autour de la nutrition « Promo'Nutrition » sur la ville Action 2 : Mise en œuvre du projet « Promo'Nutrition » Mise en place du projet Promo'Nutrition dans le cadre de la Coopérative d'Acteurs Nutrition au sein des 6 maisons de quartiers et des centres sociaux sur la ville de Sarcelles. Il se décline en <u>13 à 15 ateliers répartis dans l'année</u> (de janvier à décembre) dans chaque maison de quartier abordant plusieurs thématiques d'intérêts autour du jardinage, de l'alimentation et de l'activité physique à destination des familles (parents/enfants). Le projet évolue en fonction des besoins identifiés par les référentes familles.					
Public cible	Population Sarcelloise				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?					Non
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux				
Thème 1	Nutrition				

Thème 2	Santé des adultes et des enfants				
Thème 3	Réduction des risques (maladies chroniques)				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 6.6 : Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé.					
Fiche 6.7 : Renforcer les comportements nutritionnels et l'accès à une alimentation favorable à la santé pour rompre les inégalités de santé.					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville, Cité Educative, Programme de Réussite Educative			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	partenaires	Analyse de besoins	Mobil° de ressources	Mise en oeuvre	Co-pilotage
Santé	CA nutrition Est Val d'Oise	x	x	x	x
Santé	Associations Inven'Terre, CODES95, PLENITUDINIS (éducateurs sportifs), Garges Athlétic Club, UFOLEP		x	x	
Santé	Diététiciens		x	x	
Social	Maisons de quartiers et centre sociaux	x	x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Oui
Si oui, quel degré ?	Information, consultation, co-construction avec les habitants				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées (dont le nombre d'enfants et de séniors) ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Liste des lieux où se sont réalisées les interventions ○ Nombres de partenaires mobilisés				
Indicateurs de résultats	○ Amélioration des connaissances à la suite des interventions ○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				

FICHE PROGRAMME N°5

Axe Stratégique	Promouvoir des comportements et des environnements favorables à la santé				
Intitulé de l'action	Santé environnementale				
Porteur de l'action	Service PPS – CCAS Sarcelles et Service Hygiène Santé	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
Sarcelles est une commune dense très impactée par les pollutions et nuisances (logements indignes, bruits des transports, pollutions des sols, la qualité de l’air …). De ce fait, elle présente des zones importantes de multi-expositions environnementales. En effet, la ville présente 63 % de sa population exposée contre 26 % dans Val d’Oise d’après l’ORS- IDF. Par ailleurs, on constate une augmentation du nombre de campagnes de dératisation dans la ville soit près de 120 demandes de dératisation dans les écoles, les bâtiments communaux et de sport. En outre, le changement climatique (épisodes de chaleurs) survenu ces dernières années a souligné la nécessité de créer des îlots de fraîcheur dans la ville : création de forêt urbaine, végétalisation des toits, aménagement d’espaces naturels dans les écoles. Aujourd’hui, l’exposition aux pollutions environnementales est reconnue comme un facteur de risque de développer des maladies chroniques et les troubles hormonaux. Ces nuisances et pollutions impactent la santé de la population et se traduisent également par une baisse de l’espérance de vie. Il est donc essentiel d'accorder une attention particulière aux enjeux de santé environnementale afin de déployer des actions de sensibilisation auprès des différents publics et de renforcer les moyens d’agir nécessaires à l'amélioration de la santé liée à l’environnement.					
La problématique de l'action est-elle intégrée dans le volet santé du contrat de ville ?				Oui	
Parmi ces éléments, des inégalités sociales et territoriales de santé ont-elles été repérées ?				Oui	
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Contribuer à l’adoption de comportements favorables à la santé par le cadre de vie				
Objectif opérationnel 1	Améliorer les connaissances et pratiques de la population sur les perturbateurs endocriniens a gestion des déchets, la préservation de l’environnement et la lutte contre les nuisibles par le biais d’actions de sensibilisation				
Objectif opérationnel 2	Améliorer et embellir le cadre de vie avec la mise en place de marches afin de nettoyer les quartiers et les rues de la ville, le renforcement de la végétalisation urbaine et la rénovation des lieux conviviaux pour séniors				
Action 1 : Mise en œuvre des marches « Clean walkers » et d’actions de sensibilisation à la gestion des déchets. Deux à quatre marches dites « Clean walkers » seront organisées par année pour ramasser les déchets et améliorer les lieux de vie des habitants avec l’Association Inven’Terre. Une collaboration avec le service Communal Hygiène et Santé, une campagne d’informations aux usagers, et des actions de prévention sur les nuisibles seront menées dans les bâtiments communaux, les espaces publics afin de lutter contre les nuisibles (rats, cafards). Ces actions participent à l’adoption de comportements favorables à la santé et jouent également un rôle sur la santé mentale de la population.					
Action 2 : Végétaliser la ville en plantant plus de 200 arbres et végétaux pour améliorer le cadre de vie et permettre une régulation de la température lors des pics de fortes chaleurs.					
Action 3 : Mise en place d’actions de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens, les polluants domestiques (leurs effets néfastes) et l’utilisation de produits alternatifs pour préserver l’environnement et aussi leur la santé : les produits cosmétiques, les produits ménagers ou autres produits à destination des familles des maisons de quartier. Les partenaires pressenties : Ecole de l’Asthme par exemple, l’association Inven’Terre, et un travail d’identification d’autres partenaires potentiels.					

Action 5 : Réhabilitation des clubs séniors (Croizat et Pons). Embellissement des lieux (commande de nouveaux matériels, peinture, cuisine aux normes...) impactant le cadre de vie des séniors, considérés comme des lieux d'accueil, de convivialité, de partage. Ces lieux sont idéals pour créer du lien, rompre l'isolement et ainsi favoriser la santé mentale et psychique.					
Public cible	Population Sarcelloise				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en oeuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux, facteurs psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Nuisances et pollutions environnementales				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 5.4 : Inscrire dans les politiques régionales l'adaptation du système de santé aux changements climatiques et l'atténuation de ses impacts.					
Fiche 6.1 : Développer les coalitions d'acteurs agissant pour l'amélioration des déterminants de la santé des franciliens.					
Fiche 6.5 : Mieux se loger comme déterminant de santé : créer les conditions d'habitat, de logements favorables à la santé des publics défavorisés et développer leurs capacités d'agir.					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	partenaires	Analyse des besoins	Mobil ^e de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Hygiène Santé	Service Communal Hygiène et Santé	X	X	X	X
Hygiène Santé	ACE Hygiène		X	X	
Environnement	Association Inven'Terre		X	X	
Santé environnement	Autres prestataires pour les perturbateurs endocriniens		X	X	
Une démarche participative est-elle mise en oeuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Liste des lieux d'interventions ○ Nombres de partenaires mobilisés				
Indicateurs de résultats	○ Amélioration des connaissances à la suite des interventions ○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				

FICHE PROGRAMME N°6

Axe Stratégique	Promouvoir des comportements et des environnements favorables à la santé				
Intitulé de l'action	Sport santé				
Porteur de l'action	CCAS de Sarcelles – Pôle Autonomie et Santé	Début	Janvier 2025	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
L'incidence et la mortalité par cancers et le vieillissement de la population entraîne des défis en matière de santé et de bien-être. Ainsi l'activité physique est reconnue comme capitale dans la prévention et promotion de la santé. Bouger davantage permet de diminuer les risques de développer des maladies cardiovasculaires, du diabète, de l'ostéoporose etc. De plus étant donné la volonté politique de la ville de proposer des actions à destination des seniors ainsi que la forte demande des seniors afin de bénéficier d'un programme d'actions santé, il semble intéressant de proposer des actions adaptées à leurs besoins.					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Développer l'offre locale et les actions d'activités physiques, sportives et adaptées				
Objectif opérationnel 1	Recruter un.e chargé.e de promotion sport santé				
Objectif opérationnel 2	Soutenir l'accès à la pratique physique et sportive de tous et des personnes en situation d'handicap				
Action 1 : Recrutement d'un.e chargé.e de promotion sport santé au CCAS au sein du service Prévention Promotion Santé (poste vacant actuellement). Action 2 : Développer le parcours sport-santé et l'offre d'APA sur le territoire Phase de travail sur la demande d'habilitation « Maison Sport Santé » à partir du 2^{ème} semestre 2025 : identification des éducateurs sportifs APA municipaux ou associatifs, recherche des lieux potentiels, l'organisation, l'offre sportive. Co-élaborer avec les acteurs sportifs et la coordinatrice sport santé de l'ARS, le programme d'action et rédiger les éléments pour obtenir l'habilitation Action 3 : Proposer un panel d'ateliers sport-santé à destination des habitants, combinant des ateliers théoriques et des ateliers pratiques d'activités physiques adaptées durant toute la période du contrat.					
Public cible	Population Sarcelloise				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Non	
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux				
Thème 1	Activité physique				
Thème 2	Système de santé				
Thème	Maladies chroniques				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 6.1 : Développer les coalitions d'acteurs agissant pour l'amélioration des déterminants de la santé des franciliens					
Fiche 6.6 : Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage

Association sportives	GAC, Sport pour tous, Samsara Yoga, service des sports de la ville			x	
Social	Services Aide à Domicile, Gérontologie, les maisons de quartier		x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées ○ Nombres d'activités sportives réalisées ○ Nombres de partenaires mobilisés				
Indicateurs de résultats	○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				

Axe 3 : Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents



Objectif spécifique :

Poursuivre les actions de prévention en santé bucco-dentaire et d'hygiène corporelle en lien avec l'estime de soi auprès des enfants et des jeunes.



Fiche n° 7 :

Prévention bucco-dentaire et estime de soi

Objectif spécifique:

Développer la prévention autour des conduites à risques chez les jeunes



Fiche n° 8 :

Conduites à risques chez les jeunes (addictions, santé sexuelle ...)

Objectif spécifique:

Sensibiliser et accompagner les parents sur les thématiques de périnatalité et de parentalité, de la grossesse aux mille premiers jours de l'enfant.



Fiche n° 9 :

Accompagnement à la périnatalité et à la parentalité

FICHE PROGRAMME N°7

Axe Stratégique	Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents				
Intitulé de l'action	Prévention bucco-dentaire et estime de soi				
Porteur de l'action	Pôle Autonomie et Santé - CCAS de Sarcelles	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
La santé bucco-dentaire est un marqueur important des inégalités de santé chez les jeunes sur le territoire. Le faible recours des Sarcellois au dispositif M'TDents démontre qu'il est nécessaire d'améliorer la communication et la sensibilisation sur ce dispositif. D'année en année, les besoins évoluent même si les grandes lignes en termes de santé globale et de connaissances à apporter aux enfants restent identiques. Les remontées de terrain, notamment par les infirmières scolaires, soulignent d'autant plus l'intérêt d'intervenir sur l'hygiène corporelle et bucco-dentaire tout en travaillant sur l'estime de soi. Ce programme permet de sensibiliser chaque année environ 3000 enfants (dont 80% scolarisés dans des établissements situés en quartiers prioritaires) à l'importance de la santé bucco-dentaire et de les informer sur les bases nutritionnelles.					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Poursuivre les actions de prévention en santé bucco-dentaire et d'hygiène corporelle en lien avec l'estime de soi auprès des enfants et des jeunes scolarisés et/ou fréquentant les structures sociales à Sarcelles.				
Objectif opérationnel 1	Améliorer l'hygiène et la santé bucco-dentaire des enfants en favorisant l'orientation vers le dispositif MT'dents et le recours aux soins dentaires.				
Objectif opérationnel 2	Améliorer les connaissances des publics dans le champ de la santé bucco-dentaire mais aussi des connaissances nutritionnelles et de santé globale.				
Objectif opérationnel 3	Développer des actions coordonnées avec le réseau d'acteurs de la Santé Scolaire et des partenaires locaux afin de mobiliser les parents sur la santé globale.				
Objectif opérationnel 4	Sensibilisation à l'image de soi et hygiène bucco-dentaire.				
Action 1 : Sensibilisation à la santé bucco-dentaire et à l'estime de soi en partenariat avec l'Education Nationale Programme de prévention bucco-dentaire au sein des établissements scolaires de la ville. Ce sont plus de 100 interventions qui se déroulent dans l'ensemble des écoles publiques de la ville et dans deux écoles privées sous contrat (classes de grande section de maternelle, de CP, de CM1 et sur des doubles niveaux, les collèges, lycées). Les séances sont assurées par un animateur formé à la prévention bucco-dentaire qui fait le lien avec le dispositif MT'dents de l'Assurance Maladie du Val d'Oise, en expliquant aux enfants la prise en charge des frais dentaires et l'importance d'aller chez le dentiste. Certaines séances peuvent être faites en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Contenu des animations : 1. <u>Présentation et ateliers avec les enfants</u> : distinction entre les dents de lait et les dents définitives, rôle des dents et importance du soin, messages de sensibilisation sur la qualité des aliments et les repères nutritionnels. 2. <u>Exercice pratique de brossage des dents + évaluation des connaissances</u> (Quizz "Prends soin de tes dents" ou assimilé) pour les enfants d'élémentaire. Les campagnes de prévention sont appréciées des enfants, des enseignants et des parents d'élèves. Un kit de brossage est remis à chaque enfant. <u>Organisation</u> : Les élèves de CP assistent à deux séances programmées (1h30 chacune) à 15 jours d'intervalle. Chaque animation est adaptée à l'âge des enfants afin d'assurer une écoute et une participation active des enfants lors de l'intervention. Ces séances s'articuleront autour des ateliers mis en place par la Ligue contre le cancer (alimentation, sommeil et écrans, addictions, exposition au soleil).					
Action 2 : Sensibilisation à la santé bucco-dentaire et à l'estime de soi hors établissements scolaires Le projet est également étendu à d'autres publics à raison de 2 à 4 séances par public sur l'année : - Temps de loisirs					

- Mission Locale avec les jeunes du CEJ (contrat d'engagement jeune). L'intérêt du secteur loisirs et de la mission locale pour ces animations axées sur l'hygiène, démontre la prise de conscience d'un réel besoin. - Ecole de la 2 ^{ème} chance - Tout autre public					
Public cible	Enfants, Adolescents et Jeunes adultes				
Lieu de l'action	Etablissements scolaires, centres sociaux ou structures accueillant des enfants/jeunes	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Oui, elle est renforcée	
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux et psychosociaux				
Thème 1	santé des enfants, adolescents et jeunes adultes				
Thème 2	Santé bucco-dentaire				
Thème 3	Réduction des risques				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.3 : Promouvoir la santé des enfants					
Fiche 1.4 : Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville et Cité Educative			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CCAS – Pôle Autonomie et Santé – chargé de promotion santé jeunesse	x		x	x
Santé	Ligue contre le cancer		x	x	
Santé	Assurance Maladie 95	x	x		
Education	Education Nationale	x	x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?				Non	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées (par tranche d'âge/ classe) ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Liste des lieux d'interventions				
Indicateurs de résultats	○ Satisfaction des professionnels ○ Satisfaction des participants (Questionnaire) ○ Participation durant les interventions ○ Amélioration du recours au dispositif MT'DENTS sur la commune				

FICHE PROGRAMME N°8

Axe Stratégique	Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents				
Intitulé de l'action	Réduction des conduites à risques chez les jeunes (addictions, santé sexuelle...)				
Porteur de l'action	CCAS de Sarcelles – Pôle Autonomie et Santé	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
Les conduites à risques telles que la consommation de substances psychoactives, les comportements sexuels à risques et les comportements dangereux en matière de sécurité routière, représentent un enjeu majeur de santé publique. Il y a une banalisation de la consommation de certains produits (puffs, chichas, protoxyde d’azote, cannabis, PTC, alcool, médicaments, tabac ...). Ces comportements peuvent être réduits en travaillant sur les compétences psychosociales, telles que la gestion du stress, la pression des pairs, la prise de décision, et les compétences interpersonnelles.					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Développer la prévention autour des conduites à risques chez les jeunes				
Objectif opérationnel 1	Sensibiliser les jeunes sur les effets des comportements à risques et développer leurs compétences psychosociales.				
Objectif opérationnel 2	Former les professionnels en lien avec les ados/jeunes à la prévention des conduites à risques et au développement des compétences psychosociales				
Objectif opérationnel 3	Informier et sensibiliser des groupes de jeunes à la santé sexuelle afin de leur permettre d’adopter des comportements favorables à la santé				
Objectif opérationnel 4	Impliquer les familles dans les efforts de prévention pour renforcer le soutien aux jeunes.				
Objectif opérationnel 5	Permettre aux jeunes d’identifier les acteurs pouvant les aider sur le territoire				
Action 1 : Mise en place d’un forum santé des jeunes/village prévention santé autour des addictions, la santé mentale, les CPS avec les partenaires (professionnels de la santé, de la prévention et de la sécurité)					
Action 2 : Faire connaître les partenaires (CSAPA, Addictions France, Point Santé mission Locale, CRIPS, Fondation Léonie Chaptal...)					
Action 3 : Mise en place d’interventions autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle positive. Informer (consentement, contraceptions, infections sexuellement transmissibles,...) afin de leur permettre l’adoption de comportements favorables à la santé. Le pôle promotion santé de la Fondation L. Chaptal interviendra à la mission locale pour une animation sur la vie sexuelle et affective, les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA et les méthodes de contraception seront notamment abordées. Cela se fera sous forme d’un atelier de 2 heures auprès d’un groupe de jeunes (10 jeunes de 18/25 ans) de la Mission Locale, l’intervention sera conclue avec une distribution de documentation et de préservatifs. Sur un autre temps, une animation auprès des étudiants en collaboration avec le service Santé Etudiante de l’IUT de Sarcelles sera également menée sur la pause méridienne, cela prendra la forme d’un stand d’informations de sensibilisation et de distribution de brochures.					
Action 4 : Pérenniser les de programme d’actions sur les compétences psychosociales (la gestion du stress, la communication, la prise de décision et la résolution de conflits). Exemples : programme Feel Good (primaire et collège), Unplugged (collège), développement des CPS avec l’association Fond-A-Mental (parents et professionnels) ... Une prise de contact avec les établissements scolaires et/ou les centres sociaux pour le renforcement et le déploiement de ces actions.					
Action 5 : Mise en place de formations de sensibilisation auprès des professionnels en lien avec les jeunes sur les conduites à risques (les dangers des écrans, bases de la tabacologie, repérages précoces et interventions brèves, gestion des émotions...) à raison de 1 à 2 formations par an pendant toute la durée du contrat.					
Action 6 : Mise en place de groupes de travail avec les partenaires afin de renforcer le lien et l’interconnaissance					

permettant d'échanger sur les dispositifs de chacun et ainsi collaborer pour développer de nouvelles actions pendant toute la durée du contrat.					
Public cible	Adolescents et jeunes adultes Sarcellois (12-25 ans) fréquentant les établissements scolaires, les structures d'accueil jeunesse, et les associations sportives et culturelles.				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Oui	
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs comportementaux, psychosociaux et environnement social				
Thème 1	Norme et climat social				
Thème 2	Prévention des addictions				
Thème 3	Santé des adolescents et des jeunes adultes				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.3 : Promouvoir la santé des enfants					
Fiche 1.4 : Agir contre les inégalités de santé chez les adolescents et les jeunes					
Fiche 1.11 : Lutter contre les conduites addictives					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CCAS – Pôle Autonomie et Santé	x	x	x	x
Santé	Ligue contre le cancer, CSAPA Rivage, Addictions France, Fondation Léonie Chaptal (service sanitaires IFSI, service promotion de la santé)		x	x	
Education	Services municipaux (direction éducation et enfance)	x	x		
Education	Education Nationale, Service Santé IUT (Cergy), Point Santé de la mission locale	x	x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées ○ Présence des parents aux interventions proposées ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Nombres de participants formés ○ Liste des lieux où se sont réalisées les interventions ○ Nombres de partenaires mobilisés				

Indicateurs de résultats	○ Amélioration des connaissances suite aux interventions ○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants ○ Satisfaction des parents
--------------------------	--

FICHE PROGRAMME N°9

Axe Stratégique	Renforcer la prévention et la promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents				
Intitulé de l'action	Accompagnement à la périnatalité et à la parentalité				
Porteur de l'action	CCAS de Sarcelles – Pôle Autonomie et Santé et Pôle Petite Enfance	Début	Janvier 2025	Fin	Décembre 2028

JUSTIFICATION

D'après le diagnostic, les indicateurs en matière de santé périnatale sont défavorables sur le territoire de l'Est du Val d'Oise. Le taux de mortalité infantile est le plus élevé dans le département du Val d'Oise (sur la moyenne 2012-2016) avec 4,46 % contre 4,06% en région Île-de-France. Le taux de mortinatalité, c'est-à-dire les décès durant la grossesse après le terme de 22SA (semaine aménorrhée), est supérieur aux valeurs départementales et régionales avec 11,9 % contre 9,5% pour le Val d'Oise et 9,22% pour l'Île-de-France (source : Insee – Périnatalité ARS IDF).

D'autres problématiques ont été soulevées par les partenaires travaillant sur Sarcelles, avec notamment le manque de ressources humaines en PMI, en particulier les sages-femmes, le manque d'accompagnement post-partum et pendant la grossesse (le suicide est la première cause de décès maternel en France), ainsi que le nombre de situations complexes avec des violences intrafamiliales en augmentation.

Ainsi, au regard de ces chiffres, il y a un enjeu de renforcement de la prévention à destination des (futurs) parents afin de contribuer à réduire le taux de mortalité infantile et les comorbidités type ALD.

DESCRIPTION

Objectif spécifique	Sensibiliser et accompagner les parents sur les thématiques de périnatalité et de parentalité, de la grossesse aux 1 000 premiers jours de l'enfant.
Objectif opérationnel 1	Améliorer les compétences parentales vis-à-vis des enfants à comportements à risques (écrans)
Objectif opérationnel 2	Aider les parents à faire face au développement émotionnel et comportemental des enfants
Objectif opérationnel 3	Accompagner la grossesse, l'accouchement et le début de la parentalité en réduisant le stress ou l'anxiété
Objectif opérationnel 4	Augmenter l'attachement entre l'enfant et sa mère, prévenir, repérer et orienter dans les cas de dépression postnatale et des troubles de comportement de l'enfant
Objectif opérationnel 5	Former les acteurs de santé/sociaux qui sont en contact directs les parents et enfants sur les thématiques de périnatalité/parentalité

Action 1 : Participation à la coopérative d'acteurs Périnatalité Est du Val-d'Oise

- Participation à l'élaboration et au suivi des actions de la coopérative d'acteurs
- Mise en œuvre d'un programme d'actions « Projet Bien'Naître » à destination des futurs parents/parents avec la collaboration du Pôle Petite Enfance. Des séances seront programmées abordant les sujets suivants : l'alimentation de la femme enceinte, le diabète gestationnel, l'alimentation du nourrisson, la diversification alimentaire, la physiologie de l'accouchement, gestion de la douleur pendant le travail, approche de la confiance et du courage pendant le travail, l'allaitement, cycles du nouveau-né, premiers soins, méditation assise, yoga/marche, activité physique adaptée, cuisine (réalisation de recettes).

Ces interventions sont spécifiquement adaptées à la grossesse, à l'accouchement et au début de la parentalité, et permettent de mieux accompagner, et réduire le stress ou l'anxiété des parents. Le programme se déroule sur plusieurs

semaines au rythme d'une séance par mois. Ces interventions seront réalisées par des diététiciennes, des éducateurs sportifs et des professionnels de santé (sages-femmes, infirmières...).

Action 2 : Organisation de café des parents en lien avec la périnatalité et la parentalité au sein des maisons de quartier/centres sociaux de la ville. Ces interventions seront sous format de « café parents » et aborderont différentes thématiques (éducation de l'enfant, lien avec l'enfant, allaitement, baby-blues, prévention diabète gestationnel, prévention des écrans pour les enfants de 0 à 3 ans ...) choisies par les participants en fonction de leurs besoins.

Action 3 : Projet expérimental de développement des CPS avec des parents et des professionnels intervenants auprès des enfants avec l'association Fond-A-Mental. L'objectif étant de renforcer les capacités des parents à faire face au développement affectif et émotionnel de leurs enfants : communication non violente (CNV), gestion des émotions, confiance en soi, estime de soi. Pour les professionnels, ce projet permet de les sensibiliser et de les outiller sur les CPS. Ce programme touche la sphère de l'enfant : parents et professionnels de l'enfance. Ce sont 8 séances à destination d'un groupe de parents et 3 sessions de formations à destination des professionnels qui seront mises en place à partir de janvier 2025 (renouvellement possible).

Action 4 : Mise en place de formations des professionnels sur les thématiques de la périnatalité et de la parentalité (1 à 2 formations par an) : prévention des écrans, repérage des troubles autistiques/trouble du langage, éducation positive, qualité de l'air intérieur et de l'habitat, orientation des familles vers les structures adaptées ...).

Actions 5 : Mise en œuvre d'événements ponctuels en collaboration avec les associations partenaires du type forum périnatalité, village santé, semaine bien-être, théâtre forum sur la parentalité, semaine de la petite enfance pour animer des stands sur les thématiques de périnatalité et parentalité.

Public cible	Parents, enfants et professionnels				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles	Territoire	Tous quartiers		
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?			Non		
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux, comportementaux et environnement social				
Thème 1	Périnatalité				
Thème 2	Santé de la femme et de l'enfant				
Thème 3	Santé mentale				
Thème 4	Accès aux soins				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.2 : Agir sur tous les déterminants de la santé périnatale					
Fiche 1.3 : Promouvoir la santé des enfants					
Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale					
Fiche 2.8 : Améliorer les parcours en périnatalité					
Articulation avec d'autres plans locaux		Atelier Santé Ville et Conseil Local Santé Mentale			
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	ARS, Hôpital de Gonesse (service PRECAPP), RVPO (sage-femme), CPAM, Pôle Petite Enfance, CAF, PMI	x	x	x	x
Santé	Diététiciennes, CODES 95, Educateurs sportifs APA, Centre Mélia		x	x	

Social	Maisons de quartier		x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Liste des lieux où se sont réalisées les interventions ○ Nombres de partenaires mobilisés ○ Présence des parents à l'ensemble des interventions proposées (suivi)				
Indicateurs de résultats	○ Amélioration des connaissances suite aux interventions ○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				

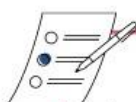


Renforcer l'offre de prévention autour de la santé mentale



Objectif spécifique:

Améliorer la coordination entre les acteurs sur les problématiques de santé mentale et développer des actions favorables à la santé mentale de la population



Fiche n° 10 :

Prévention et promotion de la santé autour de la santé mentale

FICHE PROGRAMME TRANSVERSAL N°10

Axe Stratégique transversal	Renforcer l'offre de prévention autour de la santé mentale				
Intitulé de l'action	Prévention et promotion de la santé mentale				
Porteur de l'action	CLSM Est Val d'Oise et CCAS de Sarcelles – Pôle Autonomie et Santé	Début	Octobre 2024	Fin	Décembre 2028
JUSTIFICATION					
La santé mentale des Français est toujours dégradée en 2023, une tendance constante depuis septembre 2020. D'après ces données, les 18-24 ans étaient 20,8% à être concernés par la dépression en 2021, contre 11,7% en 2017.					
Le taux de recours aux services hospitaliers pour tentative de suicide des 12-18 ans dans le Val d'Oise est supérieur de 19,2 points à la moyenne régionale en 2015. Le taux de recours aux services hospitaliers pour tentative de suicide, des 65 ans et plus, dans le Val d'Oise est supérieur de 11 points à la moyenne régionale.					
L'impact social de la crise sanitaire liée à la Covid-19 est conséquent à Sarcelles. Les partenaires ont observé un impact fort sur la santé mentale des Sarcellois, qui se sont retrouvés fragilisés (augmentation des séparations et violences intrafamiliales, surmortalité, augmentation des demandes d'aides alimentaires, augmentation des bénéficiaires du RSA).					
DESCRIPTION					
Objectif spécifique	Améliorer la coordination entre les acteurs sur les problématiques de santé mentale et développer des actions favorables à la santé mentale de la population				
Objectif opérationnel 1	Mise en œuvre du plan d'actions du CLSM				
Objectif opérationnel 2	Mise en place d'actions autour de la santé mentale				
Action 1 : Mise en place du plan d'actions dans le cadre du CLSM afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et l'échange entre les professionnels autour des situations complexes (dont les situations d'incuries dans le logement en lien avec le DAC, le SCHS), mettre en place des dispositifs de soutien et de formation, orienter et faciliter l'accès aux soins et le parcours pluridisciplinaire des habitants en fonction de leurs besoins, faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets de prévention en santé mentale : - colloque autour de la pair aideance citoyenneté et santé mentale, - sensibilisation des bailleurs au repérage et accompagnement des personnes en souffrance psychique, - santé mentale des jeunes: actuellement en phase de groupes de travail pour définir un programme d'actions (pistes de travail autour des violences intrafamiliales, sexuelles et psychologiques) - formation des agents et des partenaires aux Premiers Secours en Santé Mentale					
Action 2 : Développer des actions ciblées autour de la santé mentale • Mise en place d'ateliers bien-être auprès des seniors participant au maintien de l'autonomie (cf fiche n°3) • Actions auprès des jeunes sur les conduites à risques (cf fiche n°8). • Evénements ponctuels en collaboration avec les associations partenaires (cf fiche n°9)					
Action 3 : Organisation d'un ciné-débat par an avec les familles autour des troubles en santé mentale (repérage et accompagnement) – Perspective de travail avec le CMP Sarcelles et PCO Gonesse.					
Public cible	Population Sarcelloise				
Lieu de l'action	Ville de Sarcelles			Territoire	Tous quartiers
L'action est-elle déjà mise en œuvre (préexistante à la dynamique du CLS) ?				Non	
TYPOLOGIE ET THEMATIQUE					
Déterminant visé	Facteurs psychosociaux, comportementaux et environnement social, système de santé				
Thème 1	Santé mentale				

Thème 2	Santé des adolescents, des jeunes adultes et des adultes				
Thème 3	Réduction des risques				
A quel projet(s) du Schéma Régional de Santé 2018-2022 l'action contribue-t-elle ?					
Fiche 1.6 : Développer une politique de promotion de la santé mentale					
Fiche 2.7 : Mieux structurer les prises en charge en santé mentale					
Fiche 4.3 : Former, diversifier les parcours professionnels et dynamiser les carrières					
Articulation avec d'autres plans locaux			Atelier Santé Ville et Contrat Local de Santé Mentale		
PARTENAIRES ET PARTICIPATION					
Secteur	Partenaires	Analyse des besoins	Mobil° de ressources	Mise en œuvre	Co-pilotage
Santé	CLSM	x	x	x	x
Santé	Fédération Santé Mentale France, CMP Sarcelles, PCO Gonesse, Association Fond-A-mental		x	x	
Social	Maisons de quartiers, clubs seniors, Centre Melia		x		
Education	Education Nationale		x		
Une démarche participative est-elle mise en œuvre afin d'associer les habitants à l'action ?					Non
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de processus	○ Moyens humains et matériels ○ Calendrier des interventions ○ Qualité du partenariat et de la coordination avec les partenaires				
Indicateurs d'activité	○ Nombre de personnes sensibilisées lors des actions ○ Nombre de professionnels formés ○ Nombres d'interventions réalisées ○ Nombres de partenaires mobilisés				
Indicateurs de résultats	○ Amélioration des connaissances suite aux interventions ○ Satisfaction des professionnels partenaires ○ Satisfaction des participants				